Mercredi, 8 mai 1849. 1re année. — N° 55.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne.	» fr 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames. .	2 — »»
Faits divers .	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai* 1848.)

AVIS IMPORTANT.

Par suite de nouvelles conventions postales conclues entre le gouvernement et diverses puissances, qui dispensent les journaux de surtaxes,

A partir du premier mai, le prix de l'abonnement à la *Tribune des Peuples* est ainsi réduit :

Départements et Étranger :

Un an.	32 fr.
Six mois.	16 fr.
Trois mois	8 fr.

Depuis le 1er mai, l'administration de la *Tribune des Peuples* reçoit des abonnements d'un mois au prix de 2 fr. pour Paris, — 2 fr. 50 c. pour le département de la Seine, — 3 fr. pour les départements.

Pour l'étranger, on ne reçoit pas d'abonnement de moins de trois mois.

Les personnes qui prendront un abonnement de TROIS MOIS à la *Tribune des Peuples* à partir du 1er mai recevront gratuitement la collection du journal et les deux cartes du théâtre de la guerre en Italie et en Hongrie.

Les abonnés des départements auront seulement à payer en sus du montant de leur abonnement *deux francs* pour frais de poste de la collection du journal.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 8 MAI 1849.

L'EXPÉDITION.

Nous reste-t-il encore quelque chose à dire sur *l'expédition*? Le fait est là. Il y a un fait accompli, un désastre. La République française, la plus puissante République qui ait jamais existé, l'Etat le plus populeux et le plus riche de l'Europe, vient d'attaquer une République naissante qui n'avait pas d'autre alliée possible que la France, qui n'avait d'autre armée que les volontaires républicains. L'armée régulière, la plus vaillante et la plus belle des armées de l'Europe, bat en retraite devant des légions improvisées de la Rome républicaine ! Ce fait insignifiant sous le rapport matériel, mais moralement immense, ébranle jusqu'à sa base le système orléaniste. Ce système invincible dans les luttes parlementaires, et tout puissant jusqu'à présent dans les élections, est mortellement atteint par quelques coups de fusil des soldats romains.

Les hommes du fait accompli voient s'accomplir leur destinée. Leur mystère vient d'être dévoilé par les proclamations de leur représentant politique, le général Oudinot. Quant à leur force d'action, elle s'est brisée contre la résistance de ces soldats qu'on avait jusqu'à présent appelés les soldats de la papauté et qui ont maintenant prouvé qu'ils étaient les vrais soldats de la République. C'est l'idée républicaine qui s'est vengée à Rome des trahisons de ceux qui gouvernent en son nom à Paris.

Le résultat de l'expédition confirme tout ce que nous avons dit sur sa pensée intime et son but politique.

Nous avons dit qu'une faction d'athées ministériels, de spéculateurs juifs (qu'il ne faut pas confondre avec les israélites), et de doctrinaires jésuites qui se disent catholiques, s'était concertée pour sacrifier les soldats de la République française dans l'intérêt du gouvernement papal, monacal et nobiliaire. Cette faction, en détruisant la République de Rome, espérait conquérir un précédent qu'elle se proposait de faire valoir en temps et lieu pour rétablir en France ce qu'elle appelle *l'ordre* par excellence, et qui n'est autre chose que la réapparition du gouvernement papal, monacal et nobiliaire.

La faction persiste à compter sur le concours de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, ses anciens et fidèles alliés. Le ministère français n'est qu'un agent intéressé et aveugle de la faction. S'il a jamais un désir à lui, c'est celui de se faire accepter par l'aristocratie européenne, et de rentrer ainsi, comme on le dit officiellement, dans le concert européen. C'est dans ce but qu'il s'est associé à cette intrigue diplomatique que l'on appelle, dans la région officielle, *le congrès de Gaëte.*

Le nom seul de congrès rappelle au citoyen Barrot les traditions du congrès de Vérone et de Laybach ; la tradition des Montmorency et des Châteaubriand. La malheureuse vanité des avocats et des journalistes qui composent le ministère, de figurer dans un congrès à côté des lords, des grands seigneurs autrichiens et des généraux russes, influe plus qu'on ne pourrait le croire sur les décisions de notre cabinet. Il y a à Gaëte un obscur congrès composé de quelques agents subalternes de l'Angleterre, de tout ce qu'il y a de plus dégradé parmi les prélats de Rome, et des agents ministériels français qui paraissent très heureux d'être admis dans cette société. C'est par l'ordre de ce congrès que l'armée française a été dirigée sur Rome. Le ministère lui-même dit qu'on avait assuré les réactionnaires français de la sympathie qu'ils devaient rencontrer dans la population de la Romagne. De telles assurances venaient-elles des agents diplomatiques français ou du parti jésuitique ! Le ministère aurait dû s'en défier.

Les agents diplomatiques sont presque tous orléanistes, et continuent d'agir dans l'intérêt inverse de celui de la République française. Les agents des jésuites ont prouvé suffisamment, à l'époque de la guerre du Sonderbund, leur ignorance politique et la vanité de leurs illusions théologales. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à se rappeler les discours politiques de l'orateur de la faction, du citoyen Montalembert

Comment les membres du ministère actuel auraient-ils pu croire aux renseignements donnés par des hommes qu'ils avaient eux-mêmes accusés autrefois de mauvaise volonté et de perfidie? Le fait est que le ministère obéissait aux injonctions de ce congrès de Gaëte, à l'aide duquel il espérait rentrer dans le concert européen, c'est-à-dire dans la société officielle des ministres anglais, autrichiens et russes.

Le vote d'hier de l'Assemblée nationale met déjà fin aux illusions aristocratiques de nos ministres. MM. Barrot et Faucher, compagnons de table des lords et des grands seigneurs russes, se réveilleront, un de ces jours, l'un avocat et l'autre journaliste, moins la réputation d'honnêteté et la popularité dont ils auront joui pendant quelque temps.

Et il n'a fallu rien moins que des procès intentés à la presse, des dissolutions de la garde nationale, des émeutes dans les rues et dans l'armée, et enfin cette hideuse expédition, pour éclairer le ministère réactionnaire sur le néant de ses ambitions et de ses prétentions bourgeoises et aristocratiques.

Que faudra-t-il donc encore pour éclairer le chef de l'Etat sur le caractère et les vues des ministres qu'il s'est associés?

Malgré le plus éclatant échec subi la nuit dernière, les ministres persistent à garder leurs fonctions. Aussi l'effervescence de l'Assemblée va en croissant et l'on craint de très fâcheuses conséquences, surtout au moment où toute la garnison de Paris est dans une agitation peu favorable au gouvernement.

Plusieurs dépêches télégraphiques de Marseille et de Toulon arrivent journellement. Le ministère cependant persiste toujours à dire qu'il n'a rien d'officiel.

Affaires de Rome.

Nous nous abstenons de reproduire les nouvelles que l'on fait circuler sur les affaires de Rome. Nous ne donnerons de détails à nos lecteurs que lorsque notre correspondance ordinaire nous aura affirmé tous les faits. Nous nous bornons à reproduire ce que contiennent quelques lettres arrivées aujourd'hui à Paris. Ces lettres ne viennent pas du théâtre même de la lutte, mais elles émanent de personnes ordinairement bien informées.

Une lettre en date du 3 mai, écrite à bord du bateau à vapeur français l'*Infernal*, en station à Civita-Vecchia, nous informe que le commandant de ce bâtiment, avant de quitter sa station, a fait prévenir par un exprès le général Oudinot en lui demandant ses rapports et un *bateau-hôpital* pour transporter en France 180 soldats très-grièvement blessés. Le général n'a pas répondu et a retenu le porteur de la dépêche. L'*Infernal* a dû prendre le large et abandonner les blessés. Dans une lettre, le commandant de l'*Infernal* confirme ces faits.

Une seconde lettre nous assure que 42 officiers ont été tués près de Rome.

Une troisième lettre affirme que la moitié du corps expéditionnaire a pris fait et cause pour les Romains.

Enfin, une personne digne de foi a écrit qu'après un moment de lutte sanglante, des officiers polonais au service de la République romaine se sont jetés au milieu de la mêlée en interpellant à haute voix les deux parties, pour les supplier de suspendre le combat. Leur voix aurait été écoutée, le feu cessa de part et d'autre; mais lorsqu'on aurait voulu faire ratifier l'armistice par le général Oudinot, on n'aurait plus trouvé à la place qu'il devait occuper que le cadavre d'un de ses aides-de-camp.

Ce serait à la suite de l'acte de dévouement des officiers polonais que nous venons de rapporter, que, les hostilités ayant cessé immédiatement, les deux armées, ainsi que nous le disions hier, auraient confondu leurs rangs et leurs drapeaux.

Le ministère a reçu plusieurs dépêches hier et aujourd'hui, mais il les cache comme il l'a fait il y a cinq jours de la dépêche lui apportant la première nouvelle d'un échec subi par nos armes, tandis que le journal la *Patrie*, dans un intérêt d'agiotage, annonçait l'entrée du général Oudinot à Rome.

Nous engageons nos lecteurs et tous les journaux à se tenir en garde contre tous les récits que l'on fait sur la cause de la lutte et sur ses suites.

L'Orléanisme a intérêt à défigurer la vérité.

A SES FRÈRES DE FRANCE

L'envoyé de Rome, au nom du Peuple romain.

Un combat sanglant a eu lieu entre les habitants de Rome et les enfants de la France, que des ordres impitoyables poussaient contre nos foyers. Le sentiment de l'honneur militaire leur commandait d'obéir à leurs chefs; le sentiment du patriotisme nous ordonnait de défendre nos libertés et notre patrie. L'honneur est sauf....., fallait-il qu'il le fût à ce prix !

Que la terrible responsabilité du sang versé soit détournée de nous, unis par les liens de la charité ! qu'il soit pardonné même aux coupables : ils sont assez punis par les remords dont ils sont accablés.

Salut et fraternité.

Colonel L. FRAPOLI,
Envoyé extraordinaire de la République romaine à Paris.

Les Hongrois avancent toujours. D'après les dernières nouvelles, leurs avant-postes se sont montrés en Styrie, près de Furstenfeld, en Moravie, près de Friedland, et en Galicie, près de Raycza. Le 2 mai au matin on entendait à Vienne une canonnade dans la direction de Presbourg.

Nous avons reçu la nouvelle positive que les généraux hongrois Klapka et Bulharyn ont pris l'île Schutt où une forte garnison autrichienne défendait l'entrée de Presbourg. Dans cette bataille, les impériaux ont perdu 1,900 hommes tués, un régiment *Krayzleben hussard* a passé aux ennemis; 11 pièces ont été prises, une jetée dans le Danube.

Nous publions plus bas un document important : la proclamation de l'indépendance de la Hongrie et de la déchéance de la dynastie des Habsbourg. Louis Kossuth, le même qui préside actuellement le gouvernement provisoire, le moteur et l'âme de cette grande lutte de la Hongrie contre la monarchie autrichienne, de la liberté contre le despotisme, est nommé, à l'unanimité des deux chambres, président du nouveau gouvernement.

La ville de Dresde est en pleine révolution, ainsi que Leipsick. Le peuple a triomphé complètement dans la première ; la troupe a fait défection au gouvernement.

Les Hongrois viennent de proclamer la déchéance de la maison de Habsbourg-Lorraine. Ce grand fait commence une époque nouvelle pour les pays du Nord : une nouvelle nationalité surgit et déclare la guerre à la vieille Europe en donnant un point d'appui à tous les Peuples qui travaillent à se constituer. La Hongrie a noblement accompli son œuvre ; c'est à la Bohême maintenant de voir comment elle profitera d'une occasion si heureuse pour reconquérir son indépendance.

Le Peuple tchekh de la Bohême a jusqu'à présent hésité entre la crainte de la puissance autrichienne et l'incertitude des tendances que pouvait avoir la Révolution madgyare. On soupçonnait les Madgyars d'avoir toujours une arrière-pensée d'alliance avec une Autriche affaiblie, au détriment des Slaves également opprimés par les deux nationalités.

Maintenant que la question entre les Habsbourg et les Madgyars est nettement posée, il faut que les Slaves, eux, se prononcent aussi nettement. Il n'est plus temps de vivre de vieux souvenirs historiques, d'amasser des matériaux littéraires pour reconstruire la vieille Bohême; les coups de canon du prince Windishgraetz, tombés au milieu du congrès de Prague, ont dû déjà réveiller les Tchekhs de leur rêve archéologique et littéraire : le bombardement et l'état de siége suffisent pour démontrer la vanité des théories légales derrière lesquelles les Tchekhs se sont jusqu'à présent abrités. Nous espérons que le Peuple tchekh, c'est-à-dire les paysans et les soldats enrégimentés parmi les Allemands, répondra à l'appel de Dembinski, de Bem et de milliers de Polonais, leurs frères slaves, qui combattent à côté des Hongrois pour la cause des nationalités opprimées.

La Bohême est en état d'achever ce qu'a commencé la Hongrie : elle n'a qu'à se lever et à proclamer, à l'exemple des Madgyars, la déchéance des Habsbourg. Elle deviendra ainsi le centre des mouvements slaves de la Moravie, de la Styrie et d'une partie de l'Esclavonie. Que l'on ne s'effraie pas de l'entrée de l'armée russe; les Hongrois vainqueurs des Autrichiens trouveront le moyen d'arrêter un corps d'une trentaine de mille hommes qui s'aventure dans un pays étranger, au milieu d'une population hostile. Ce corps d'armée est composé en partie des paysans de la Lithuanie et de la Petite-Russie. On verra bientôt l'effet que produira sur eux la vue des drapeaux et des régiments polonais.

Le paysan slave, opprimé pendant des siècles, n'a pas confiance dans ses propres forces; il ne se laisse pas gagner par les discours des émissaires politiques et il ne se hasarde pas facilement à attaquer des pouvoirs établis, représentés à ses yeux par une armée régulière. Mais qu'un pouvoir révolutionnaire lui apparaisse sous la forme de régiments nationaux, et aussitôt il ira s'y joindre et le défendre avec le même empressement qu'il a mis jadis en Lithuanie et dernièrement dans le duché de Posen à appuyer les troupes des insurgés polonais. Il est probable que bientôt les régiments polonais toucheront à la frontière de la Bohême. Nous espérons que le peuple tchekh est préparé à les recevoir.

Nous recevons à l'instant la nouvelle que l'ambassadeur anglais vient de remettre au ministère anglais une note diplomatique dans laquelle le gouvernement britannique proteste contre toute intervention de la part de la Russie dans les affaires d'Autriche. Nous ne connaissons pas encore les termes de cette note que nous regardons comme un de ces événements imprévus qui déroutent toutes les prévisions politiques. Nous serions presque tentés de croire que le ministère anglais n'a en vue que d'ajouter un embarras de plus au ministère Barrot-Drouyn de Lhuis.

Décidément il paraît que nous avions frappé juste hier en annonçant que la ligue orléaniste allait crier vengeance, et profiter de la résistance légitime que nos troupes ont rencontrée pour pousser avec férocité à la destruction de l'indépendance italienne : nous avons sous les yeux un article plein de fiel de l'*Assemblée nationale*, où l'on s'efforce de transformer la victoire qu'ont remportée malgré eux les Romains, obligés de repousser la force par la force, « en triomphe passager, dû » uniquement à des fils dénaturés de la France, » des aventuriers qui s'intitulent *patriotes* par anti- » phrase, des révolutionaires qui semblent n'avoir » de patrie que le désordre et le chaos, et qui cher- » chent leur patrie en tous pays. »

Suivant ce journal, M. Jules Favre, en demandant compte au ministère de la conduite du général Oudinot, n'a songé qu'à *bénéficier des désastres de la France et à s'élever en mettant le pied sur les cadavres de nos soldats.*

Nous ne pensions pas qu'il fût possible à un journal de pousser aussi loin l'impudence, même quand ce journal s'appelle l'*Assemblée nationale.*

Le *Constitutionnel* calomnie d'une manière plus odieuse encore s'il est possible. Aux outrages inspirés par l'esprit de parti il ne craint pas d'ajouter l'insulte au malheur, l'insulte à la nation la plus digne des sympathies de la France, au peuple qui seul est toujours resté fidèle à nos drapeaux en prodiguant son sang sur nos champs de bataille. Ecoutons le *Constitutionnel* parler des Polonais.

« Emeutiers du monde, cosmopolites de l'anarchie, commis-voyageurs en révolutions, ils promènent par tous pays le désordre qui est dans leur âme et dans leur intelligence. On les a spoliés d'une patrie, ils font un effort permanent et souvent insensé pour la reconquérir à travers les bouleversements de l'univers. »

Oui, on les a spoliés d'une patrie et la France a assisté les bras croisés à cette spoliation, grâce aux hommes qui, comme les patrons du *Constitutionnel*, n'ont qu'un billet de banque à la place du cœur; et non contents de les avoir contraints à cet exil à travers le monde que le *Constitutionnel* ose insulter, on envoie des Français dans l'asile où ils se sont réfugiés pour engager une lutte sacrilège avec les derniers défenseurs de la liberté, et dans les hommes forcés de protéger par les armes la nouvelle patrie qui les a reçus dans ses bras, le *Constitutionnel* ne voit que des *émeutiers qui n'ont d'autre patrie que l'émeute.*

Le mouvement en Allemagne, motivé par le refus de quelques gouvernements de reconnaître la constitution allemande, devient de plus en plus général. Un comité nommé par le peuple à Kaiserslautern en Bavière, composé de plusieurs membres de l'Assemblée nationale, appelle aux armes tous les Allemands de dix-huit à trente ans, et le général suisse Dufour est invité à prendre le commandement des troupes révolutionnaires qui vont se former.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Alexandrie, le 3 mai (Piémont).

L'esprit public est bon; le Peuple n'est point abattu et le parti libéral est très nombreux; mais il manque d'organisation. C'est donc à l'organiser que nous songeons avant tout. Les réactionnaires ont peur. Ajoutez-y l'indignation profonde qu'a excitée dans le pays tout entier, voire même dans le parti rétrograde, l'occupation de notre ville. L'attitude de nos hôtes est des plus humbles, et nos soldats les regardent avec mépris. Inutile de dire que, si les hostilités étaient reprises, pas un seul Autrichien ne sortirait de nos murs.

Bastia, le 4 mai (Corse).

Les réfugiés italiens affluent dans nos murs, et chaque vapeur nous en amène de nouveaux. Hier encore il nous est

arrivé 50 Lombards. Ces malheureux, ayant débarqué au golfe de la Spezia, voulaient se rendre à Gênes; mais les Anglais les forcèrent à se rembarquer. S'étant présentés à Livourne, ils en furent repoussés par les navires de guerre français. Livourne persiste toujours dans sa résistance contre le gouvernement restauré, mais la ville commence déjà à manquer de vivres.

A l'instant même un bateau à vapeur arrive de Livourne avec les nouvelles suivantes, que je vous donne sous toute réserve : Le gouvernement de Léopold venait d'être culbuté et remplacé par un gouvernement provisoire présidé par Guerazzi. La population de Livourne, non seulement continuait à se soutenir, mais elle menaçait de déborder sur le reste de la Toscane.

Rome, le 29 avril.

Nous sommes tranquilles. On dit que les Français ont rétrogradé. Est-ce pour attendre du renfort? est-ce pour attendre de nouveaux ordres de Paris, ou vont-ils arriver à l'improviste? En attendant, six portes sont fortifiées et deux ponts minés. Toute la population qui est aux barricades est animée du meilleur esprit. La revue de la civique, hier, a été un triomphe pour le gouvernement. Tous ont juré de mourir plutôt que de se rendre. Officiers et députés s'embrassaient. On a organisé le service des barricades dans la ville. Au signal d'alarme, tout le monde doit se mettre à l'œuvre. Un député et un chef du Peuple (capopopolo) sont nommés par quartier; les députés assistent aux travaux des postes chacun leur tour. On sent enfin dans tous les actes et dans toutes les actions l'influence d'un esprit supérieur. Mazzini est l'âme de ce grand mouvement. Hier, on a réuni toutes les troupes et les carabiniers sur la place du Peuple, et on leur a dit que tous les engagements étaient rompus; que la République ne voulait que des volontaires, et que quiconque ne se sentirait aucune sympathie pour l'ordre de choses actuel pouvait se retirer et qu'il ne lui serait rien fait; qu'il valait mieux se retirer que trahir. A ces mots, des cris de Vive la République! ont éclaté avec un enthousiasme impossible à exprimer.

Tous les Français qui sont ici, et on en compte beaucoup, ont demandé l'honneur de marcher en avant et de protester à coups de fusil contre la conduite indigne d'un gouvernement qui déshonore la France.

Lettre du général Bem.

Nous trouvons dans le *Daily-News* la lettre suivante, que nous traduisons littéralement:

M. Colquhoun, consul-général de sa majesté en Valachie, présente ses compliments à Lord Dudley Stuart et demande la permission de lui envoyer une lettre qu'il a reçue hier de la Transylvanie, où M. Colquhoun a eu l'occasion d'envoyer une personne confidentielle pour réclamer lady Horatia Weston, qui avait été enfermée, depuis plusieurs mois, dans la forteresse. Lady Horatia est arrivée hier saine et sauve à Bucharest, après avoir reçu toute espèce d'attentions du général Bem, qui a désiré que le messager de M. Colquhoun portât la lettre ci-incluse à lord Dudley Stuart, ce que M. Colquhoun a maintenant l'honneur de faire. Bucharest, 16 avril.

A lord Dudley Coutts Stuart, membre du parlement.

Milord,

Plusieurs événements ont eu lieu depuis que j'ai quitté Londres. Après avoir passé deux mois à Paris, où j'ai frappé à toutes les portes du gouvernement, et où l'on ne m'a répondu que par de vagues observations, je suis revenu dans la Galicie, mon pays natal, pour examiner son état actuel. Là, j'étais à même de voir que la clémence de l'Autriche n'était que simulée, et qu'elle n'attendait qu'une occasion favorable pour écraser la liberté nouvellement née de la nationalité polonaise. Afin d'apprendre le véritable état des choses et dans le but d'être utile à mon pays, je me suis rendu à Vienne, où je suis arrivé quelques jours après la révolution, et après le départ de l'empereur qui en a été le résultat.

Sur l'invitation de la garde nationale de Vienne, j'ai accepté le commandement de ce corps, qui malheureusement n'a jamais compté plus de 10,000 hommes. Toutefois, la fortune semblait nous favoriser; les Hongrois avaient battu et mis en déroute les troupes autrichiennes, qui cherchaient leur salut sous les murs de Vienne. Si l'armée hongroise les avait toujours poursuivies, nous les aurions anéanties, et nous eussions pu ensuite attaquer les troupes aux ordres Windischgraëtz, et les vaincre facilement; et, dans ce cas, il nous eût été facile de ramener l'empereur d'Olmütz à Vienne. L'affaire eût été alors terminée, et nous aurions pu établir le régime constitutionnel. Mais l'armée hongroise était commandée par des hommes dévoués à la camarilla autrichienne. La marche de l'armée fut retardée sous divers prétextes; ce qui donna le temps aux forces autrichiennes de se concentrer autour de Vienne et de l'écraser avant que nous ne l'ayons attaquée. Ce ne fut que le jour où Vienne, faiblement défendue par la garde nationale, succomba sous le feu meurtrier des troupes autrichiennes, que l'armée hongroise s'est avancée jusqu'à Schwechat, à quatre lieues de Vienne. Les Autrichiens ont pu amener toutes leurs forces pour repousser les Hongrois, qui, instruits enfin de la trahison de leurs généraux et de leurs officiers supérieurs, les chassèrent, et arrivèrent, commandés par de jeunes officiers, qui avaient reçu leur avancement à cette occasion. Refoulée par l'ennemi, l'armée hongroise traversa la frontière, et se posta près de Presbourg. Je fus assez heureux pour pouvoir quitter Vienne et arriver déguisé jusqu'à Presbourg. Ayant offert mes services au gouvernement hongrois, on me fit l'honneur de me donner le commandement de l'armée qui devait reconquérir la Transylvanie. 18 à 20,000 hommes de troupes autrichiennes, avec leurs généraux, que la camarilla avait employés pour allumer et entretenir la guerre civile, parcouraient le pays et appelèrent à leur secours les Russes, dont 10,000 arrivèrent de la Valachie et occupèrent les villes limitrophes de Hermanstadt et de Kronstadt. Cette intervention armée de la part d'une puissance étrangère arrêta momentanément mes progrès. Cependant, cet état de choses n'a pas duré longtemps, et je fus assez heureux pour les battre tous deux, les chasser entièrement de la Transylvanie et rendre la liberté à ce malheureux pays. Tel est actuellement l'état des choses. Vous devez bien vous imaginer quel plaisir je ressens, quand le sort me donne le pouvoir d'étriller les Moscovites.

J'espère qu'après avoir mis ordre aux affaires dans ce pays, je pourrai passer dans la Hongrie, et aider à chasser ou à détruire l'armée de Windischgraëtz. Notre succès n'est pas douteux, notre armée est bonne et nombreuse; nous pouvons réunir et diriger contre les Autrichiens une armée de plus de 100,000 hommes doués du meilleur esprit. Mon arrivée avec une armée bien disciplinée et accoutumée à se battre, donnera, je l'espère, un coup mortel à l'armée de Windischgraëtz, qui est inférieure en nombre et entourée d'une population hostile.

Je n'écris pas à notre cher Izulezewski, ni à aucun autre de mes amis; car j'ai été assez malheureux pour perdre, par une balle, un des doigts de ma main droite, dont je souffre toujours; mais je les embrasse tous de bon cœur. Je crois que M. Young sera content d'apprendre que, quoiqu'une blessure ait augmenté mes souffrances, quoique ma jambe ne soit pas encore tout à fait guérie, depuis que j'ai quitté Londres, il n'en est plus sorti d'éclats d'os; je puis marcher sans canne et monter à cheval. Je me flatte de pouvoir prendre une part active aux grandes opérations que l'on prépare pour cette année. Daignez accepter, milord, l'assurance de ma plus grande estime et de ma haute considération.

Le général en chef de l'armée hongroise en Transylvanie, BEM.

Muhlenbach, 4 avril.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle

1° Un arrêté du conseil d'Etat qui range dans la seconde classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

2° Les *fabriques d'amidon* avec séparation du gluten, où le travail s'opère sans emploi de fermentation, par lavages successifs de la pâte et avec écoulement des eaux ;

3° Les *fabriques d'orseille* à vases clos et n'employant que de l'ammoniaque ou des sels alcalins, à l'exclusion formelle de l'urine ;

4° Un arrêté du président de la République qui approuve les modifications aux articles 5, 14, 19, 27 des statuts de la Compagnie du chemin de fer de Saint Etienne à la Loire ;

5° Un arrêté du président de la République qui contient diverses nominations judiciaires.

Séance de l'Assemblée.

DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE.

Des hommes ayant quelque peu de pudeur se retireraient devant le vote de l'Assemblée, devant le blâme infligé par le rapport de la commission d'enquête, devant le mépris et l'indignation de l'Assemblée et de la nation, mais le ministre Barrot restera encouragé dans sa résistance à l'opinion publique par les satisfaits du dernier règne. M. Senard, dans son rapport, avait atténué, autant qu'il était en son pouvoir, la conduite du ministre des affaires étrangères en dissimulant une partie de la vérité et en infligeant au ministère pour seul châtiment le dernier paragraphe du rapport : « L'Assemblée invite le ministère à prendre les mesures nécessaires pour que l'expédition de Civita-Vecchia ne soit pas plus longtemps détournée de son but primitif. » Si mitigé dans la forme que fût ce blâme, M. Drouin de Lhuis n'a pas voulu l'accepter, il a fait la chambre juge des instructions qu'il avait données au général commandant. Alors a commencé le spectacle étrange d'un homme proclamant à haute voix sa propre condamnation, lisant de ces phrases qui font monter le rouge au front de tout homme d'honneur. Vainement l'Assemblée a protesté contre chaque mot de ses instructions qui ne sont qu'une longue insulte à la République romaine, une lâche agression du fort contre le faible, le ministre a eu le courage de continuer cette triste lecture et a forcé M. Senard à remonter à la tribune.

Tout en restant encore dans les termes d'une grande réserve M. Senard, a nettement prouvé que les instructions données au général lui faisaient un devoir d'attaquer les Romains, de provoquer la chute de la République. Une lettre du général a surtout vivement impressionné l'Assemblée, celle où il dit : « Les hommes qui ont usurpé le pouvoir ne veulent pas se retirer; ils veulent résister, j'accepte le défi, je marche sur Rome. » Si nous avions voulu faire au ministère une position fâcheuse, s'est mis à ajouter M. Senard avec un accent de profonde pitié, la commission aurait motivé plus vigoureusement son blâme, mais elle a voulu laisser au gouvernement le temps de réparer ses fautes.

Dans cette longue séance, M. Drouin de Lhuys a démontré jusqu'à l'évidence sa nullité et combien avait eu raison M. Guizot de se défaire d'un employé supérieur d'une incapacité aussi notoire. Chose étrange, nul ne se lève pour défendre les ministres, tant, malgré l'esprit de parti, il y a encore dans les occasions décisives un grand sentiment d'honneur national en France.

MM. Falloux et Faucher sont cloués à leur place, le ministère est dans un état désespéré. Le président du conseil tente un dernier effort, mais, disons-le à la louange de M. Barrot, il est mal à son aise dans le mensonge, les périodes arrondies ne viennent plus couvrir le vide des idées; M. Barrot perd alors toute sa majesté et sa gravité d'emprunt.

En présence de cette défaite générale du ministère, la rue de Poitiers a voulu venir en aide à ceux qui la servent si bien, M. Baraguay-d'Hilliers a successivement présenté deux amendements tendant à amnistier le ministère, ils ont été successivement repoussés. M. Bouhier de l'Ecluse a demandé l'ordre du jour, mais un formidable accompagnement de coups de manche de couteau sur les pupitres a pendant plus d'un quart d'heure couvert la voix de M. Bouhier qui s'est retiré.

A peine si MM. Goudchaux et Grevy, membres de la commission, qui venaient donner lecture à l'Assemblée de quelques pièces accusatrices, ont pu se faire entendre, tant les représentants étaient impatients de venger l'honneur et la dignité nationale.

Une forte majorité a tué le ministère dans cette question, et M. Considérant, au milieu de l'animation qui a suivi la proclamation du résultat du scrutin, a déposé sur le bureau du président une demande de mise en accusation contre le ministère actuel.

Nous souhaitons que l'Assemblée prenne en considération cette demande d'une tardive justice, il est temps qu'en présence de la coalition qui se forme dans le nord, ou plutôt qui est déjà toute formée, par les soins de notre bon voisin le roi des Belges, le gendre de Louis-Philippe, actuellement le courrier diplomatique des rois absolutistes et des régénérateurs de la sainte-alliance, qu'en présence de l'entrée des Russes en Allemagne, des secours que la Prusse fournit à l'Autriche et à la Russie, des résolutions antilibérales des princes de la Confédération-Germanique, il est temps que l'Assemblée nationale montre qu'elle peut et veut sauvegarder l'honneur de la France, et qu'elle se souvient des quatorze armées que la Convention improvisa, au milieu des troubles intérieurs et des dissensions civiles.

L'Assemblée est héritière de l'épée qui, de 91 à 1815, a frappé sans trève ni relâche toutes les couronnes, les mutilant, les privant de leurs fleurons féodaux, et qui, tombée par lassitude et fatigue du bras qui la portait à Waterloo, est encore si bonne et si peu ébréchée, que les Peuples n'attendent qu'un signal d'elle pour se ranger sous ses ordres. Que l'Assemblée saisisse donc d'une main ferme et vaillante cette épée dont la garde doit toujours être devant le Rhin et la pointe à la Moskowa, et ni la France ni l'Europe démocratique ne lui feront défaut.

SÉANCE D'AUJOURD'HUI.

On ne peut s'empêcher d'éprouver de profonds regrets en voyant l'Assemblée gaspiller avec tant de profusion le temps qu'elle doit consacrer aux intérêts généraux de la France. Au lieu d'entrer dans ces discussions oiseuses sur les détails des différents chapitres du budget, nous voudrions voir l'Assemblée formuler nettement d'après le chiffre des recettes quel serait celui des dépenses et laisser à une ou plusieurs commissions les soins que nécessitent toutes ces spécialités. Ce métier d'éplucheur de budget ne va pas à une grande assemblée. Nous ne pouvons concevoir la représentation nationale d'un grand pays s'occupant d'insignifiantes réductions quand de graves événements se préparent.

Quand les nouvelles d'Italie annoncent les trahisons de notre ministère; quand les Russes viennent se jeter sur la Hongrie pour empêcher les Madgyars d'accomplir l'œuvre constante de la politique française, l'abaissement de la maison d'Autriche; lorsque la Germanie, lasse d'attendre la France, s'insurge de nouveau, toute frémissante de voir les Russes profaner son territoire; quand la France est menacée d'une dernière coalition de rois, dont le but bien évident est le partage de la France, non, nous ne pouvons concevoir, en face de la tyrannie armée et prête à couvrir nos frontières de ses soldats, l'Assemblée débattant des questions de centimes. Aussi la séance d'aujourd'hui s'est-elle ressentie de ces préoccupations : le budget de la guerre a défilé tranquillement jusqu'au moment où les réductions sur l'effectif de l'infanterie, proposées par la commission, ont amené tous les généraux d'Afrique à la tribune, prétendant qu'il est impossible et imprudent de réduire notre armée au moment où la question va peut-être se trouver posée entre les Cosaques et la République.

La commission a répondu qu'elle était prête, si l'on voulait la guerre, à supprimer les réductions, mais que la France ne voulait ni ne devait consentir à une paix armée.

M. de Lamartine vient combattre les réductions de la commission; M. de Lamartine devrait pour quelque temps renoncer à la tribune, il n'a plus même cette forme poétique qui impressionnait jadis si vivement l'Assemblée.

Les reproches de M. de Lamartine ont amené l'un des membres de la commission à la tribune; M. Guichard a fait au poète des reproches mérités au sujet de sa politique qui n'est ni la paix ni la guerre, et dont le ministère actuel a hérité, trahissant à la fois la paix et la guerre. La proposition de la commission est mise aux voix et rejetée.

M. le président annonce le décès de deux représentants, MM. Besnard et Tranchant.

Ce matin, à onze heures, une foule compacte se pressait dans le haut de la rue Rochechouart près du terrain sur lequel doit être construite la première *cité ouvrière* et où devait être posée la première pierre de ce philanthropique établissement.

Des tentes ornées de banderolles aux couleurs nationales et de trophées avaient été disposées pour recevoir le président de la République et M. l'archevêque de Paris, qui devaient concourir à cette solennité.

Le nombre des personnes qu'une curiosité bien naturelle appelait à ce spectacle intéressant à tant d'égards était si considérable que, dans l'impossibilité de se placer sur un point aussi circonscrit, beaucoup d'entre elles avaient envahi toutes les maisons voisines.

Dans l'enceinte réservée, on avait placé deux orchestres, l'un de musiciens de la garde nationale, l'autre de musiciens envoyés par l'un des régiments de la garnison.

M. l'archevêque est arrivé à l'heure indiquée par le programme.

Vers midi et demi, la cérémonie a dû commencer sans M. le président de la République, qu'on a dit retenu par les affaires d'Italie et le vote de la nuit dernière.

M. l'archevêque était revêtu de ses habits pontificaux, et entouré des principaux dignitaires de son chapitre. Il a prononcé un discours, le seul, du reste, qui, parmi tous ceux que nous avons entendus, eût trait à l'objet même.

Ce discours a fait une grande sensation, autant par la grâce infinie du débit que par l'esprit de charité et de paternelle sollicitude qu'il respirait.

Après les cérémonies religieuses, M. l'archevêque, suivi de M. Berger, préfet de la Seine, M. le maire du 2e arrondissement, de plusieurs représentants et de beaucoup de personnages éminents dans les arts et dans les lettres, a descendu vers la première pierre de la *cité*, et a apposé sa signature sur le parchemin destiné à porter aux siècles les plus reculés le souvenir du jour où a été commencée cette construction. Le parchemin, ainsi signé par M. Sibour et par toutes les personnes qui l'assistaient, a été déposé dans une boîte de plomb fermée hermétiquement et soudée, sur laquelle on a fait retomber la pierre bénite par le prélat.

On fait courir le bruit, et nous le reproduisons sous toutes réserves, que la commission des congés s'est réunie aujourd'hui extraordinairement pour entendre une proposition de M. Durand-Savoyat tendant *à un ajournement des élections, et à une prorogation de l'Assemblée constituante.*

Nous ne comprenons pas vraiment pourquoi l'auteur de cette proposition se serait adressé à cette commission plutôt qu'à l'Assemblée elle-même et directement; mais ce que nous ne refusons pas de croire c'est que, dans l'Assemblée comme au dehors, il y a bon nombre de personnes qui, dans les circonstances actuelles, ne sont pas éloignées de croire au besoin de cette prorogation, et en accueilleraient la proposition favorablement.

Qui n'a point assisté à la dernière séance nocturne de l'Assemblée, ne se fera jamais qu'une idée imparfaite du spectacle qu'elle a offert. Encore sous l'influence de la parole de M. Jules Favre, pleine, d'un autre côté, de la peur de s'y être trop facilement laissé entraîner, l'Assemblée nationale attendait avec une vive anxiété le résultat de l'examen de la commission. L'impatience n'était pas moindre dans les tribunes envahies par une foule si considérable qu'elle encombrait non-seulement les couloirs du Palais, mais encore les rues et les places adjacentes. Quand M. Senard se présenta à la tribune pour y lire son rapport, un silence se fit, profond, universel; on eût dit une cour d'assises dans ses moments solennels, où, du haut de son tribunal, la justice va prononcer son arrêt de vie ou de mort. Et c'en fut un effectivement, un arrêt terrible, celui que rendait du haut de la tribune le rapporteur de la commisssion, arrêt sans recours, qui voue irrévocablement le ministère Barrot-Falloux à l'exécration de la France et de toutes les nations pour lesquelles la liberté, la probité, l'honneur ne sont pas de vains mots, arrêt sous la formidable justice duquel tout le ministère et tous les satisfaits de la droite se courberont anéantis.

Non, il est impossible de rendre ce qu'il y a eu d'entraînant dans l'indignation de tous les membres de l'Assemblée chez lesquels vibre le sentiment de la dignité de la France, lorsqu'à chaque mot de sa justification, le ministère, par l'organe de M. Drouin de Lhuys, a tenté un dernier effort pour repousser les conclusions du rapport de M. Senard. Que faisait-elle donc cette partie de l'Assemblée nationale qui va chaque jour, dans les conciliabules de la rue de Poitiers, retremper son audace? Que faisait-elle au milieu de cette tempête, où se croisaient les réprobations les plus flétrissantes, les plus sanglants anathèmes? désespérée de la nullité étalée dans son luxe le plus cynique par les ministres Barrot et Drouin de Lhuys, affaissée sous le poids de tant de récriminations irréfutables, succombant surtout sous le cri inexorable de sa conscience, comme sous l'inflexible logique de l'ex-procureur-général de Rouen, elle oubliait dans l'immobilité de la mort jusqu'à cette puissance de vocifération dont, quoi qu'elle en dise, elle a toujours usé plus largement que qui que ce soit.

Cette séance, qui comptera parmi les plus remarquables de la Constituante de 1848, a fini par une coïncidence vraiment extraordinaire. Lorsque, en apprenant le résultat du scrutin, l'Assemblée, les tribunes, les couloirs, retentissaient du cri de: *Vive la République romaine*, le régiment où le sergent-major Boichot est compétiteur du général Changarnier pour l'Assemblée législative, le 7e léger passait sur la place Bourgogne, et répondait aux acclamations parties de l'intérieur du Palais par les cris de *Vive la République démocratique et sociale.* (*Communiqué.*)

M. Durand-Savoyat, représentant du Peuple et membre de la commission pour obtention de congés, a convoqué ce matin à domicile tous les membres de cette commission. Ils se sont rassemblés à neuf heures et demie du matin. M. Durand-Savoyat a présenté une proposition suivante : « En présence des événements d'Italie et d'Allemagne, la commission doit proposer à l'Assemblée la prorogation de la session et l'ajournement des nouvelles élections. » Cette proposition a été repoussée par la majorité.

Le *Courrier de Varsovie* (*Kuryer Warszawski*), du 14 août, n° 99, cite avec exaltation la circulaire de M. le ministre de l'intérieur qui refuse les subsides aux réfugiés polonais arrivés après la révolution du 24 février.

Nous recevons la lettre suivante :

Prison de Ste-Pelagie, 8 mai 1849.

Au citoyen Rédacteur de la Tribune des Peuples.

Citoyen Rédacteur,

Soyez assez bon pour donner la publicité de votre feuille à la réclamation suivante.

Connaissant la profonde misère de leurs frères du dehors, les prisonniers politiques de Ste-Pélagie s'étaient jusqu'alors abstenus de toute plainte ou réclamation au sujet de leur nourriture qui est insuffisante et se compose presqu'exclusivement de légumes secs, vieux et avariés, c'est-à-dire d'aliments essentiellement flatueux et indigestes.

Mais, considérant que le choléra prend de l'intensité et que de préférence il attaque ceux qui sont débilités ou soumis à un régime débilitant; qu'à Ste-Pelagie il sévit comparativement avec plus d'intensité qu'ailleurs; qu'enfin la presque totalité d'entre nous se trouve dans le dénuement le plus absolu, sans secours aucun du dehors depuis plus de six mois.

Les détenus politiques à Ste-Pelagie soussignés, au nom de tous, demandent que le régime alimentaire ordinaire de la prison soit modifié pendant tout le temps de la durée de l'épidémie.

Salut et fraternité.

(*Suivent les signatures.*)

ITALIE.

Savoie. — CHAMBÉRY, 5 *mai*. — Le *Patriote savoisien* contient un examen sévère du dernier manifeste du ministère piémontais. — Nous nous bornerons à citer quelques passages de son 3e article :

Que signifient ces paroles du ministère a propos de l'occupation d'Alexandrie ? « Nous fournirons au parlement les explications les plus larges, les plus formelles, les plus irrécusables. » La honte s'explique-t-elle? Et puis ces explications, le pays n'avait-il pas le droit de les obtenir en l'absence du parlement, avant surtout que l'acte infâme ne fût consommé? Or, le manifeste du ministère, que dit-il? Il développe des doléances banales, l'accomplissement d'un fait qui n'est pas seulement une exigence de l'Autriche, une iniquité dans cet amas d'iniquités que la maison d'Habsbourg entasse depuis des siècles, et de plus une lâcheté sans exemple de la part de ceux qui l'ont permise.

Aussi, voyez! L'indignation bouillonne dans tous les cœurs. Les opinions les plus diverses se confondent dans un patriotisme unanime pour déplorer ce qu'on viendra ensuite nous présenter comme une nécessité des temps, un malheur inévitable, en reproduisant à la tribune quelques lambeaux usés des raisonnements doctrinaires d'un Guizot et d'un Sébastiani. Plaise au Ciel qu'on n'ajoute pas, en parodiant une formule célèbre, ces mots de frayeur et d'opprobre : « *L'ordre règne à Alexandrie!* »

Revenus enfin de la stupeur dans laquelle les événements nous avaient un instant plongés, ne devrions-nous pas nous rappeler que nous sommes une nation, ne plus biaiser avec la honte, mordre notre frein d'esclavage croate et jeter au vent les promesses des ministères, quand ces promesses ont été dictées par une terreur servile et écrites dans la honte ?

Piémont. — Le journal officiel contient une ordonnance royale du 28 avril qui convoque les conseils provinciaux pour le 24 mai et les conseils divisionnaires pour le 15 juin. Les séances se termineront pour les premiers le 31 mai, pour les seconds le 22 juin,

— On lit dans l'*Echo des Alpes maritimes:*

« La nouvelle de l'expédition française en Italie fit prononcer, à ce que l'on assure, ces paroles de la plus haute portée par le roi : « Puisque la République française va se mêler à Rome de ce qui ne la regarde pas et ne se mêle pas ici de ce qui la regarde, je vais mettre l'Autrichien à la porte. » Il prit la plume et signa l'ordre de recevoir les troupes de l'empereur d'Autriche. Alors le télégraphe agita ses bras et fit signe au général de Sonnaz d'ouvrir la citadelle aux 3,000 hommes de Radetzki. »

TURIN, 4 *mai*. — Aujourd'hui ont eu lieu les débats publics du procès intenté au général Romarino devant le conseil de guerre. Un nombre considérable de troupes occupait la rue Sainte-Thérèse et la façade de l'hôtel du maréchal de la Torre, où le conseil devait tenir sa séance. Les escaliers et la salle du conseil étaient garnis de soldats et d'un grand nombre de carabiniers.

A 10 heures 1/2, les membres du conseil quittèrent l'hôtel du président pour se rendre a l'église, où une messe fut célébrée. Le conseil était ainsi composé : baron Delatour, président; généraux, Maffei, Falicon, Sonnaz, Franzini, Broglia, Taffini; rapporteur fiscal, le capitaine Battaglia.

A 11 heures une voiture, escortée par les carabiniers, sortait de la citadelle, aux portes de laquelle était rangé en bataille un escadron de cavalerie, et conduisait l'accusé à la salle du conseil, où étaient présents les commissaires de l'enquête sur la dernière guerre. MM. Josti, Lauza, Lisio, Dabormida et Mollard. Les membres composant le conseil prêtent serment.

A 11 heures et demie est introduit le général Romarino, pour lequel un siége avait été préparé à une légère

tance et en face du président du conseil. A sa droite est assis le défenseur, à sa gauche le rapporteur fiscal.

L'accusé porte l'uniforme de général; son visage est pâle, mais sa contenance est pleine de fermeté. Dans le cours des débats, il a souri plus d'une fois. Il déploye sur son bureau beaucoup de cartes et de dessins topographiques qu'il consulte pendant le cours des débats.

Le rapporteur Sauti lit l'acte d'accusation et donne communication des nombreux documents qui l'accompagnent.

Après cette lecture, l'accusé prend la parole pour repousser les charges qui pèsent sur lui.

Le capitaine Battaglia donne lecture de ses conclusions et requiert contre l'accusé la peine capitale.

Le capitaine Lagrange lit la défense de l'accusé.

Pour la derniere fois, le général Ramorino se lève, résume les faits les plus importants, et cherche, par les circonstances où il se trouvait placé, à justifier sa conduite.

Le public est invité à se retirer.

Le général Ramorino est reconduit à la citadelle avec le même appareil.

A onze heures du soir, on ne connaissait pas encore le résultat des délibérations du conseil. (*Concordia.*)

— On nous informe ce soir que les négociations pour une recomposition ministérielle ont échoué. M. d'Azeglio ne veut pas prendre la place de M. de Launay, pour ne pas associer son nom à une paix qui sera la ruine et l'opprobre du Piémont et l'exposer ainsi aux malédictions des contemporains et de la postérité. (*Democrazia italiana.*)

— Nous empruntons au *Républicain* le fait suivant :

A Oleggio on a fait une curieuse découverte. Un major et un capitaine autrichiens, qui sont là en cantonnement, ont été reconnus comme ayant appartenu aux jésuites, et pour y être venus plusieurs fois en promenade avec leurs élèves. Je ne m'étonnerais pas qu'il ne s'en trouvât aussi dans notre armée. Les hommes noirs y étaient nécessaires pour organiser les trames ténébreuses dont nous avons été les victimes.

—Une notification ministérielle défend aux officiers et aux soldats, ainsi qu'aux employés du ministère de la guerre, de faire partie d'aucun club ou cercle, ou d'y assister. Cette mesure s'étendrait-elle aux réunions de l'hôtel Revel et à celle du club de la Madonne-des-Anges ?

ALEXANDRIE, 2 *mai*. — Voici quelques nouvelles de cette cité occupée par une garnison autrichienne. Nos hôtes ne peuvent parvenir à former aucune liaison parmi nous et quelques-uns ont été envoyés à l'hôpital avec quelques fractures à la tête.

Dans les cafés on s'éloigne des *Radetzki* comme de pestiférés. Il n'en font pas moins en sous main leur affaire. Tous les jours il arrivait de Valence des voitures et des hommes, et aujourd'hui on en a fait partir 120 qui excédaient le nombre voulu. Ils se sont emparés des clés de la porte de Valence, et, lorsque nous tardons à rentrer le soir, ce sont messieurs les Autrichiens qui viennent nous ouvrir en grondant et en nous faisant attendre leur bon plaisir.

Vénétie. — VENISE, 26 *avril*. — Un brick grec avec pavillon ionien se dirigeait ce matin vers notre port, lorsque le vapeur autrichien le *Vulcain* lui donna l'ordre d'accoster. Notre vapeur de guerre le *Pie IX*, voyant que le brick allait être capturé par le vaisseau ennemi, se dirigea contre l'autrichien et lui lança quelques bordées. L'autrichien riposta ; mais, en attendant, le brick grec a pu entrer dans le port. Le *Pie IX* n'en donna pas moins la chasse au *Vulcain*, qui, après plusieurs décharges sans résultat, a dû gagner la haute mer, dans un état assez piteux Un incendie s'était développé à son bord ; mais on ignore où le feu a pris et quelles en ont été les conséquences. En ce moment (il est midi), quelques-uns de nos vaisseaux sortent de l'arsenal. Encore quelques escarmouches semblables, et le *Vulcain* sera obligé de se mettre au repos, boiteux de ses deux jambes.

Toscane. — LIVOURNE, 29 *avril*.—Hier au soir le feu a commencé à deux heures et a continué jusqu'à huit. De quatre à six le feu a été très vif; les canons n'ont pas discontinué de tirer pendant deux heures. Les soldats florentins avaient cinq canons, et tiraient à boulets et à mitraille ; les Livournais avaient trois canons et ont toujours tiré à boulet. Soit hasard, soit défaut d'habileté, les Livournais n'ont eu qu'un seul homme blessé.

Du côté de Quercianella, dix à douze dragons se sont avancés, mais après une décharge des Livournais ils ont disparu. Dieu nous soit en aide ! Mais je prévois que l'affaire va devenir sérieuse.

La commission du gouvernement a rendu une ordonnance pour le rétablissement des communications commerciales avec la Toscane, ce qui a excité quelques rumeurs. Dans la crainte d'une démonstration, la commission et le comité de défense ont convoqué une assemblée pour rendre compte de leur conduite.

REPUBLIQUE ROMAINE.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE ROMAINE.

Séance du 28 avril.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BONAPARTE.

La séance s'ouvre à deux heures.

Tous les députés portent l'écharpe tricolore.

Le cit. Cernuschi a la parole.

Il demande qu'il soit mis à la disposition du président un nombre suffisant de messagers pour qu'au besoin tous les députés puissent être instantanément avertis.

Le cit. Senesi propose que les députés ne puissent s'éloigner de l'Assemblée.

Le cit. Cattabeni. — Devrons-nous donc abandonner les barricades pour rester ici dans l'oisiveté?

Le cit. Salvatori.— Les barricades réclament les députés pour qu'elles se dressent contre l'oppression étrangère. Un tiers de l'Assemblée doit suffire pour valider les délibérations.

Le cit. Ruffoni. — Je pense que ceux qui n'ont pas été désignés par le triumvirat pour présider à l'érection des barricades doivent rester ici à leur poste. Supposons, par exemple, que cette assemblée soit envahie. (Rumeurs.)

Le cit. président BONAPARTE. — Du silence, citoyens, laissons à la parole toute la liberté et que chacun puisse exprimer son opinion.

Le cit. Ruffoni. — Nous avons besoin d'un calme absolu. Admettons le cas où cette assemblée serait envahie, il faut que l'agresseur trouve ici, non pas une commission, mais l'assemblée tout entière. Là où se trouve l'assemblée là est le peuple, et nous pourrons ainsi tous ensemble marcher contre nos ennemis. (Vifs applaudissements.)

Le cit. Cernuschi.—Je pense résumer toutes les observations en demandant si nous tous, représentants du Peuple, nous défendrons avec lui les barricades. Rendons un décret que là est notre poste, (Rumurs.)

Le cit. BONAPARTE.—Citoyens, donnons l'exemple de notre respect pour l'ordre de nos délibérations. Je mets aux voix la proposition du citoyen Cernuschi. S'il n'est fait aucune autre proposition, je déclare qu'elle est adoptée.

Le cit. Senesi.—Je demande que l'Assemblée soit toujours réunie au nombre de cent députés.

Le cit. président BONAPARTE. — Proposez un amendement.

Un représentant. — Je veux aller combattre et non rester ici les bras croisés dans une circonstance si solennelle.

Diverses propositions sont encore faites sans arriver à aucun résultat.

Le cit. président BONAPARTE — Il importe que l'Assemsemblée soit en nombre légal pour sauver la patrie. Soyons à la fois députés et citoyens. Nous sommes ici des sentinelles, et nous devons rester à notre poste.

La séance est suspendue et renvoyée à 11 heures.

BOLOGNE, 30 *avril*. — Le bataillon Bignami et quatre pieces d'artillerie de la garde nationale mobile ont quitté Bologne pour se diriger vers Ancône. Honneur à ces braves qui vont combattre pour notre indépendance et pour notre liberté ! L'une et l'autre ne peuvent s'acquérir qu'au prix de grands sacrifices, quelquefois inutiles pour soi-même, mais féconds pour autrui. Voyez la Pologne ! Elle est esclave ; mais l'Europe entière serait comme elle, si pendant des siècles la Pologne n'avait pas donné son sang pour la liberté de l'Europe, sentinelle perdue contre l'invasion des Huns, des Tartares et des Turcs. Levons-nous donc au nom de Dieu et de la patrie, et versons notre sang pour féconder notre parti.

POLOGNE.

DES FRONTIÈRES, 2 mai. — Nous n'avons aucune nouvelle officielle sur l'entrée accomplie des Russes en Autriche. Le *Lloyd* se fait, il est vrai, écrire de Cracovie, le 29, que 8,000 Russes, formant l'avant-garde, y sont entrés, et en même temps on écrit de Bielitz, en Silésie, que les Russes n'avaient pas encore franchi la frontière le 2 mai. Ce qui est certain, c'est qu'on fait tous les préparatifs pour les recevoir. Les communes ont reçu à cet égard des ordres positifs. On a loué à Cracovie, pour les hôpitaux et les magasins russes, deux églises, et la municipalité a été informée officiellement qu'un corps d'armée passerait par la ville et y séjournerait probablement. Il paraît que des ordres de marche ont été d'abord donnés ; mais que, depuis, un contre-ordre a ajourné l'entrée de l'armée auxiliaire.

— Dans les forêts de Tenczynek et de Lipowiec, territoire de Cracovie, s'organise un petit corps d'insurgés, qui paraît avoir pour chef un militaire expérimenté. Une grande quantité d'armes arrive tous les jours en Galicie. Les cinquièmes bataillons, que les Autrichiens y forment, ne sont pas encore armés, et ils pourraient bientôt augmenter le corps des insurgés polonais.

HONGRIE.

Les journaux allemands nous apportent le texte de la déclaration de l'indépendance hongroise proclamée à Debreczin, le 14 avril.

« Nous déclarons au nom de la nation :

» 1. La Hongrie, la Transylvanie, les pays et les provinces qui en font partie sont proclamés Etat libre, indépendant et indivisible.

» 2. La maison de Habsbourg-Lorraine, par sa trahison, son parjure, sa guerre contre la nation hongroise; par la témérité avec laquelle elle a tenté de détruire l'état politique au moyen du morcellement du pays, et en détachant la Transylvanie et la Croatie, a déchiré elle même la sanction pragmatique et rompu le lien qui unissait la Hongrie avec les autres états autrichiens. En conséquence, au nom de la nation, nous excluons cette maison parjure du règne sur la Hongrie, nous la déposons du trône et nous la déclarons bannie et privée de toute jouissance de notre pays et de nos droits politiques.

3. La nation hongroise en entrant, d'après ses droits imprescriptibles, dans la famille des nations européennes comme Etat libre et indépendant, déclare vouloir vivre en paix et en amitié avec tous les autres Etats et surtout avec les Peuples qui avaient avec nous un chef commun. Elle désire établir un voisinage amical avec la Turquie et l'Italie, continuer les termes de bon voisinage et nourrir des relations amicales, fondées sur un intérêt réciproque.

4. « L'Assemblée nationale votera les principes de l'organisation future du pays. En attendant, il sera gouverné par un président et un ministère responsables. Un comité de trois membres rédigera la loi organique. »

Cette déclaration une fois votée aux acclamations du Peuple, on procéda à l'élection du président. Louis Kossuth a eu l'unanimité des suffrages, et ce vote a été approuvé par les mêmes manifestations.

Le comité dont il est fait mention dans cette déclaration, se composera du président et de MM. Szacvary et Gorove.

— La *Feuille constitutionnelle* rapporte que Gœrgey est entré à Raab le 28 avril. On travaillait le même jour aux fortifications de Presbourg, et tous les bagages quittaient la ville.

— On organise à Pesth une légion allemande, et l'enthousiasme pour la cause hongroise y est si grand, que 3,000 volontaires ont pris du service dans les régiments hongrois depuis la réoccupation de la ville.

— Le gouvernement hongrois a doté le général Bem des biens d'Alcsuth, propriété confisquée du palatin.

AUTRICHE.

L'*Observateur autrichien* du 1er mai annonce, sans désigner la date, que les Hongrois sont entrés en Galicie et notamment dans le cercle de Wadowice se dirigeant par Zywiec vers Biala. Leur intention serait d'interrompre la communication entre Vienne et la Galicie.

— La *Presse* de Vienne rapporte que 12,000 Russes sont entrés par Suczawa en Transylvanie. D'après des lettres de Léopol, ce seraient 60,000 Russes qui s'y trouveraient déjà.

— Une lettre de Vienne dit : Bem a pris Temesvar. Il se portera probablement vers Esseg à la rencontre du ban.

— On disait à Vienne, le 3 mai, que les Hongrois avaient tenté une attaque de Pesth sur Bude, et qu'à cette occasion quelques bombes avaient été lancées contre la ville.

— On assurait à Vienne que l'avant-garde russe, composée de 8,000 hommes, était entrée à Cracovie.

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT, 5 *mai*. — La séance de l'Assemblée nationale d'hier a duré jusqu'à 9 heures du soir. Toutes les propositions de la commission des trente ont été adoptées. (Nous les avons énumérées dans notre numéro d'hier.)

— Des lettres de commerce annoncent que des troubles sérieux ont éclaté à Dresde. Le 4 il y avait des barricades dans toutes les rues et on s'attendait à un combat acharné. C'est le refus positif du roi de reconnaître la constitution allemande qui a exaspéré le Peuple. Le mouvement révolutionnaire a commencé le 3 au soir. Le Peuple ayant jeté des pierres dans les fenêtres du palais, la troupe aurait tiré sur lui d'abord, puis sur la garde bourgeoise accourue pour rétablir l'ordre. Celle ci se serait alors rangée du côté du Peuple. Selon la même correspondance on aurait enlevé les rails entre Leipsick et Dresde afin d'empêcher la garnison de la première de ces villes d'accourir.

— L'extrême gauche de l'Assemblée nationale à Francfort a voté et publié la proclamation suivante :

« Le despotisme des rois a jeté son masque. Il a osé en face des Peuples de l'Europe déclarer une guerre de destruction à tout ce qui est sacré aux yeux des nations civilisées.

« Il a appelé la barbarie russe sur le sol de l'Allemagne. Mentant à sa parole, il refuse au Peuple les derniers restes de la liberté et de l'indépendance qu'il reconnaissait tout tremblant il y a quelques mois seulement. Il renverse ce qu'ont érigé les représentants du Peuple souverain. Allemands ! C'est pour la deuxième et dernière fois qu'il vous faut défendre votre liberté contre l'attaque de vos princes. Regardez ce que font les hommes d'action dans le palatinat. Ne tardez pas, armez-vous, organisez-vous, utilisez vos associations, choisissez des comités de défense, soyez prêts pour le moment où il faudra combattre le despotisme. »

SPIRE, 4 *avril*. — Une assemblée populaire de 8,000 hommes a eu lieu à Kaiserslautern en Bavière. Elle était présidée par le député de l'Assemblée nationale, Reichard. Après avoir déclaré le gouvernement bavarois rebelle à la Constitution, elle a nommé un comité de défense publique, et elle attend un signal du parti de l'extrême gauche de Francfort pour passer à l'action. On se propose de faire une proclamation à l'armée pour l'engager à ne plus servir les princes qui trahissent le Peuple. Le comité de défense, nommé à Kaiserslautern, a décidé de demander le concours des gouvernements qui ont déjà reconnu la Constitution, d'appeler sous les armes tous les Allemands de 18 à 30 ans, d'inviter le général suisse Dufour, à prendre le commandement de l'armée nationale allemande.

(*Mercure de Souabe.*)

PRUSSE.

BERLIN, 5 *mai*. — La landwehr de Berlin est appelée depuis quelques jours. Elle sera dirigée sur Halle.

— La nouvelle de troubles sérieux à Dresde, arrivée aujourd'hui, a produit une grande agitation. Le prince Charles aurait dit que le gouvernement prussien devait envoyer des troupes en Saxe.

— Une feuille du soir met en doute l'exactitude de la nouvelle que le gouvernement aurait autorisé l'administration du chemin de fer de la Silésie à transporter vers la frontière autrichienne des régiments russes.

— Nous n'avons reçu aujourd'hui, au soir, ni journaux ni lettres soit de Leipsick, soit de Dresde.

— La *Gazette nationale* de Berlin dit : « La cause hongroise gagne beaucoup par suite de l'intervention russe. L'influence morale de cette intervention est incalculable, car il est certain qu'aussitôt que les Russes occuperont Vienne, toutes les provinces autrichiennes se lèveront contre eux comme un seul homme.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

BUCHAREST, 20 *avril*. — Il circule ici un document intéressant, signé Bem, feld-maréchal et commandant en chef de l'armée hongroise en Transylvanie. C'est une lettre que ce général a adressée, le 1er avril, de Hermanstadt, au commissaire turc dans les principautés danubiennes, Fuat-Effendi. Voici la teneur de cette missive :

« Excellence, selon la consignation ci-jointe, les Autrichiens, en se retirant, ont emmené avec eux huit caisses publiques qui, d'après les lois de guerre, appartiennent au vainqueur. Parmi ces caisses, il y en a qui sont la propriété de particuliers à Hermanstadt, comme la caisse d'épargne, celle du mont de-piété, et la caisse d'impôts; d'autres qui appartiennent spécialement à la nation saxonne. Le gouvernement hongrois ayant le droit de les réclamer, je crois devoir vous prier de donner des ordres afin qu'elles puissent être rendues à leurs propriétaires.

» En qualité de commandant en chef de l'armée hongroise dans la Transylvanie, je prends la liberté de prier V. E. de vouloir bien sauvegarder les droits du gouvernement hongrois qui désire être l'allié le plus intime de la haute Porte ottomane et de protéger les citoyens hongrois dans la Valachie. Les autorités militaires autrichiennes me fournissent encore l'occasion de vous présenter cette demande. Elles ont été assez inhumaines pour emmener de l'Ecole militaire d'Hermanstadt en Valachie tous les élèves, même ceux qui appartenaient à des familles de la ville. C'est au nom de ces familles qui portent le deuil de leurs enfants, au nom de leurs mères inconsolables, que je sollicite de V. E. un ordre, à la suite duquel ces élèves puissent être rendus à leurs familles. J'ai l'honneur de joindre une protestation de la bourgeoisie d'Hermanstadt contre toute intervention russe, comme superflue, car les habitants de cette ville sont complètement satisfaits de la protection hongroise. Agréez, etc. »

ESPAGNE.

MADRID, 3 *mai*. — Le congrès a voté avant-hier la loi sur le réglement des affaires du clergé, d'accord avec le saint-siége Au moyen de ce vote, le congrès s'est dépouillé, par un excès de confiance, de l'exercice de ses plus précieuses attributions, celle d'établir elle-même la base des lois du pays, et celle d'exercer son droit de censure parlementaire sur les actes du cabinet.

BARCELONNE. — Toutes les nouvelles de cette province s'accordent à annoncer que les bandes touchent à la fin de leur existence. Chaque jour nous apprend la prise ou la dispersion des hommes qui les composent. Celles qui se sont retirées dans les montagnes sont poursuivies avec activité. (*La Nacion.*)

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES. — *Fonds publics, 7 mai à midi.* — Les consolidés qui ont ouvert à 91 7/8 et 92 pour compte et comptant, sont cotés à cette heure à 91 3/4 et 91 7/8. Les fonds étrangers étaient peu animés; les actions de chemins de fer ont été bien dépréciées.

Deux heures. — Les consolidés sont cotés à 92 pour compte et au comptant, ils ont fermé à 92.

Hier, dans la chambre des lords, toute la discussion roulait sur le *bill de la navigation*. Dans la chambre des communes toute la question a été sur le serment pour l'admission des juifs au parlement.

Irlande. — Ainsi que nous l'avions annoncé hier, on prépare une émigation immense dans ce pays. Des fermiers des comtés de Carlow, de Kilare et de Meath, possédant quelques ressources, se proposent de former une colonie irlandaise aux Etats-Unis. Plusieurs prêtres catholiques et même des curés abandonnent leurs paroisses pour les accompagner. Ils doivent se rendre à Michigan et dans d'autres possessions occidentales.

Le gouvernement anglais a fait des lois pour des milliers d'Irlandais, lois pour les tenir dans l'esclavage, dans l'ignorance, pour les éloigner de toute entreprise industrielle, pour réprimer tous leurs efforts tendant à améliorer leur position ; il a réussi dans son horrible travail ; que l'Angleterre en supporte les conséquences. Debout devant elle sont la banqueroute et la hideuse famine, et la morale et la politique lui prescrivent de faire face à tous ces fléaux.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST, PRÉSIDENT.

Séance du soir du 7 mai.

Le citoyen président donne connaissance à l'Assemblée des noms des commissaires nommés dans les bureaux. La commission, après s'être constituée et avoir nommé le citoyen Goudchaux son président, et le citoyen Chavoix son secrétaire, a confié le rapport de ses travaux au citoyen Senard.

A onze heures moins un quart, le citoyen Senard commence son rapport :

Citoyens représentants, la commission que vous avez nommée s'est réunie immédiatement, elle a appelé dans son sein le citoyen président du conseil, le citoyen ministre des affaires étrangères et le ministre de la guerre ; elle a reçu d'eux les communications et les instructions données au général commandant l'expédition d'Italie et de toutes les dépêches parvenues jusqu'alors au gouvernement. En même temps elle s'est reportée aux déclarations recueillies dans le rapport de la commission qui avait examiné la demande de crédit de 200,000 fr., et des déclarations faites par les organes du gouvernement sur la nature et le but de l'expédition.

Alors on nous représentait la République romaine comme prête à succomber soit devant les armes de l'Autriche, soit devant la contre-révolution qu'elle renfermait dans son sein. On nous disait que la République romaine aurait cessé d'exister avant même que nos soldats eussent touché le sol romain. On voulait faire dominer l'influence française, on ne voulait pas intervenir autrement que pour assurer la liberté de la nation romaine, et il n'était nullement question d'employer la force de nos armes pour détruire la liberté.

La majorité de la commission a jugé que la direction donnée à l'expédition n'était pas conforme à la pensée dans laquelle elle avait été conçue et acceptée. Les instructions données au général commandant l'expédition nous ont paru s'éloigner des déclarations faites à la tribune par le gouvernement. (Bruit.) Il nous a paru aussi s'écarter de ces instructions, puisqu'il a attaqué la République romaine. En conséquence, la commission vous propose la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui avait été assigné. » (Sensation prolongée.)

LE CIT. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. Citoyens, le rapport que vous venez d'entendre signale un désaccord entre les instructions envoyées au commandant de l'expédition et celles indiquées par l'Assemblée et le but annoncé par le gouvernement. Pour que l'Assemblée nationale soit mise en mesure d'apprécier ce désaccord, je vais donner lecture des instructions envoyées au général Oudinot.

« Général, je vous ai fait connaître que, par un ordre du président de la République, vous êtes appelé à intervenir auprès du gouvernement romain, que nous n'avons jamais reconnu. Maintenant, dans cette crise désormais inévitable, le devoir du gouvernement est de prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'influence de la France dans la péninsule italienne, et pour y appeler un ordre de choses régulier sur des bases conformes aux intérêts de la population. Bien que vous n'ayez pas à intervenir dans les négociations définitives qui auront ce résultat, vous aurez à recevoir des autorités établies toutes les propositions et à accomplir avec elles tous les arrangements que les circonstances nécessiteront ; il faut seulement dans la forme éviter tout ce qui pourrait paraître une reconnaissance du principe établi à Rome... »

A gauche. — Mais c'est affreux ! c'est une trahison ! (Violent tumulte.)

LE CIT. MINISTRE. Je ne comprends pas cette interruption. N'a-t-on pas répété bien des fois à cette tribune que nous ne reconnaissions pas le gouvernement de Rome ?

« Vous trouverez ci joint, est-il dit dans l'instruction, le modèle de votre correspondance avec les autorités. Nous sommes fondés à croire que vous serez reçu avec empressement, par les uns comme un libérateur, par les autres comme un médiateur utile contre les dangers d'une réaction... »

A gauche. — On l'a reçu à coups de fusil. (Bruit.)

LE CIT. O. BARROT. Quand on demande une réponse au gouvernement, il faut l'écouter.

LE CIT. MINISTRE, continant. Si cependant, contre toute vraisemblance, on prétendait vous interdire l'entrée de Civita-Vecchia, vous ne devriez pas vous arrêter à la résistance qu'on vous opposerait au nom d'un gouvernement que personne en Europe n'a reconnu, et qui ne se maintient à Rome que contre le vœu de l'immense majorité des populations... » (Bruyante interruption.)

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Les Russes pourraient en dire autant à notre égard !

LE CIT. MINISTRE. Je poursuis.

« Une fois établi sur le territoire des Etats de l'Eglise, vous vous empresseriez de vous mettre en relations avec M. d'Harcourt et M. de Reyneval, chargés par le gouvernement de la République de traiter à Gaëte les intérêts de la mission qui vous est confiée. Vous pourrez dès lors concerter avec eux, et, d'après les informations qu'ils seraient en mesure de vous transmettre, les dispositions que vous aurez à prendre. Vous enverrez à Rome un de vos officiers avec l'ordre de déclarer aux chefs du gouvernement la nature de la mission qui vous est confiée, de leur faire entendre bien nettement que vous n'êtes nullement autorisé à soutenir l'ordre de choses dont ils sont les représentants, et de les presser de prêter les mains à des arrangements qui puissent préserver le pays de la crise terrible dont il est menacé.

« Votre marche sur Rome à la tête de vos troupes faciliterait sans doute un pareil dénouement, en donnant courage aux honnêtes gens... » (Vives clameurs !)

Voix diverses.—C'est une horreur ! c'est une trahison !

LE CIT. MILLARD. Il n'y a donc d'honnêtes gens que les royalistes !

LE CIT. LEDRU ROLLIN. Je demande la parole.

LE CIT. MINISTRE. Je reprends :

« Votre marche sur Rome à la tête de vos troupes faciliterait sans doute un pareil dénouement en donnant courage aux honnêtes gens.... » (Nouvelle interruption.)

« Vous jugerez si les circonstances sont telles que vous puissiez vous y rendre avec la certitude non seulement de n'y pas rencontrer de résistance sérieuse, mais d'y être assez bien accueilli pour qu'il soit évident qu'en y entrant vous répondrez à un appel de le population... » (Bruit.)

Une voix.—A un appel des honnêtes gens !

LE CIT. MINISTRE. « Partout où vous vous trouverez jusqu'au moment où un gouvernement régulier aura remplacé celui qui pèse actuellement sur les États de l'Egliser.... » (Vive interruption à gauche.)

LE CIT. MILLARD. Nous ne pouvons entendre de pareilles infamies.

Voix.—C'est honteux !

LE CIT. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Vous pourrez selon que vous le jugerez nécessaire ou convenable, soit maintenir les autorités civiles, en tant qu'elles consentiront à se restreindre à une action municipale et de police, et qu'elles ne vous susciteront aucun péril ni embarras réels, soit favoriser le rétablissement de celles qui étaient en fonctions, soit même en établir de nouvelles.

A gauche. — C'est cela ! une restauration !

LE CIT. MINISTRE. Je reprends : Soit même en établir de nouvelles, en évitant autant que possible d'intervenir directement dans ces changements et en vous bornant à provoquer, à encourager l'expression des vœux de la partie honnête de la population. (Violents murmures à gauche.)

Vous pourrez vous servir quand vous le jugerez à propos, pour les communications avec ces autorités, de l'intermédiaire du consul de France à Civita-Vecchia, que je mets à votre disposition.

Telles sont, général, les seules instructions que je puisse vous donner dans ce moment. (Ah ! ah !) Votre bon jugement y suppléera suivant les circonstances, et je ne manquerai pas, d'ailleurs, de vous faire parvenir successivement les directions nouvelles qu'elles pourront exiger.

Je joins à cette dépêche le texte d'une proclamation que vous voudrez bien publier aussitôt après votre débarquement. (Bruit.)

Après la lecture de ces documents, le citoyen Drouin de Lhuys essaie de faire un filandreux discours pour justifier les paroles qu'il vient de prononcer, il finit par dire qu'il n'avait pas mision de défendre la République romaine.

Une voix.—Ni celle de l'égorger.

LE CIT. MINISTRE. J'arrive au second point Le gouvernement a pour principe de couvrir la responsabilité de ses agents jusqu'à ce qu'il soit complétement informé des faits. Je ne cesserai de répéter que nous n'avons pas reçu d'autres renseignements que la dépêche télégraphique qui a été communiquée à la commission.

Il est certain que le général Oudinot n'avait pas l'intention d'attaquer Rome; il était parti avec 5,600 hommes seulement, sans artillerie, sans aucun des moyens nécessaires pour prendre une ville de vive force. Il n'avait pas l'intention de prendre les armes.

Lorsque le général Oudinot était débarqué à Civita-Vecchia, il avait été reçu aux cris de *vive la nation française, vive le général Oudinot !* Il y a plus, pendant qu'il était encore dans cette ville, il reçut la députation d'une ville voisine pour demander qu'on envoyât un détachement de soldats français, et cela pour prévenir les excès des volontaires étrangers qui voulaient entrer dans les murs de cette petite ville.

Je le répète, nous ne pouvons juger la conduite du commandant de l'expédition sur des lambeaux de correspondances, notamment sur la lettre que vous a lue M. Flocon, et dont je suis bien aise qu'il ait donné lecture, car le *post-scriptum* est assez curieux. Si le général Oudinot a éprouvé une résistance plus ou moins vive, est-ce une raison pour qu'il ne se croie pas appelé par le vœu des peuples ?

Une voix. — Les coups de fusil sont des preuves d'amitié.

LE CIT. DROUYN DE LHUYS. Quant aux conclusions de la commission, il m'est impossible de les bien comprendre. Qu'entend on par l'invitation faite au gouvernement de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition française ne soit pas détournée plus longtemps du but qu'elle avait dans l'origine ? N'est-ce pas demander clairement que notre armée retourne à Civita-Vecchia, et qu'elle fasse place aux Autrichiens et aux Napolitains ? Voilà ce que le gouvernement ne peut pas ordonner.

LE CIT. FLOCON. Mais si l'Assemblée l'ordonne ?

LE CIT. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES. Parler ainsi serait une honte pour l'armée française, et vous ne l'ordonnerez pas.

LE CIT. SENARD. Je ne monte pas à la tribune pour répondre à M. le ministre, mais pour expliquer le sens de la résolution proposée par la commission. Une lecture rapide ne lui a pas permis sans doute de bien saisir mon rapport. Nous disons que l'expédition a été détournée du but que vous vous étiez proposé en l'autorisant.

On ne pouvait supposer que nous serions reçus à bras ouverts par ceux qu'on appelle exclusivement des honnêtes gens. Nous avons lu dans dans une des dépêches qui nous ont été communiquées cette phrase remarquable: « Les hommes qui se sont emparés du gouvernement de Rome sont décidés à ne pas quitter le pouvoir, ils nous jettent une sorte de défi. »

Les ministres doivent donc être responsables des ordres qu'ils ont donnés, ou bien le général doit subir lui-même les conséquences de l'infraction qu'il aurait commise en dépassant ses instructions.

LE CITOYEN MINISTRE. La question est celle-ci: Avons-nous donné pour instruction au général Oudinot d'attaquer la République romaine?

Eh bien, ce sont là des questions de bonne foi ; j'en appelle à tous ceux qui ont lu les instructions, et je leur demande s'ils y trouvent une seule indication de ce genre. (Oui ! oui ! — Aux voix ! aux voix !)

On dit que le général Oudinot a dû faire une sommation au gouvernement romain de se dessaisir de son pouvoir.

Je demande qu'on produise la preuve d'une pareille sommation. (Ah ! ah !) Cette preuve n'existe pas.

Plusieurs membres. — Elle est dans la dépêche du général !

LE CIT. MINISTRE. On oublie un fait capital et qu'il est étrange de voir oublier; ce fait capital, c'est que le gouvernement de Rome avait mis hors la loi les troupes françaises. (Exclamations à gauche.)

Un membre. — Pourquoi allait-elle l'attaquer?

LE CIT. GOUDCHAUX, Je demande la parole.

De toutes parts. — Non ! non ! Aux voix ! aux voix !

LE CIT. GOUDCHAUX. Citoyens représentants, un mot seulement. (Aux voix ! aux voix !)

Il faut que l'Assemblée soit parfaitement éclairée sur le vote qu'elle va porter ; il y a un moyen pour elle de l'être, je vais l'indiquer à l'instant.

On avait dit que nous ne devions aller à Rome qu'autant que nous y serions appelés. Il y a une pièce qui ne nous a pas été luc, une pièce qui prouve que non senlement nous n'y avons pas été appelés, mais que nous devions être vivement attaqués, vivement repoussés si nous nous présentions devant Rome. Je demande que cette pièce soit lue; c'est une dépêche du consul français à Civita-Vecchia.

Plusieurs membres. — Lisez-la !

LE CIT. GOUDCHAUX. C'est le citoyen ministre des affaires étrangères qui l'a. (Aux voix ! aux voix !)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais relire la résolution proposée.

LE CIT. MILLARD. Attendez que le citoyen ministre ait lu la pièce !

(Le citoyen Goudchaux descend de la tribune, s'approche du banc des ministres pour demander la pièce dont il vient de parler. Le citoyen ministre des affaires étrangères ne la lui donnant pas, il remonte à la tribune.)

LE CIT. DUPONT DE BUSSAC, remettant un papier au citoyen Goudchaux. En voici une copie.

LE CIT. GOUDCHAUX. Je ne commets pas d'indiscrétion; cette dépêche nous a été communiquée officiellement. Puisqu'on ne veut pas la lire. en voici la copie... (Lisez ! lisez !)

LE CIT. DROUIN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. Je ne refuse pas la lecture !

Un membre. — Maintenant qu'on en a une copie !

LE CIT. GOUDCHAUX. Voici cette dépêche du consul de France à Civita-Vecchia, adressée à M. le ministre des affaires étrangères :

« 26 avril 1849.

» Les nouvelles sont toutes à la résistance; on travaille aux barricades ; on assure que le pont Saint-Ange, le Vatican et divers autres édifices sont minés; les Français les plus exaltés de la colonie ont protesté contre l'occupation, ils ont offert de monter les premiers sur les barricades; les portes de Rome sont fermées, et il est défendu aux voyageurs de sortir de la ville. (Mouvement.)

Plusieurs membres. — Voilà ce qu'on appelle etre appelés !

LE CIT. DROUYN DE LHUYS. L'Assemblée comprendra le scrupule qui me faisait désirer de ne pas lire à la tribune le passage d'une lettre dans laquelle on annonce que les Français les plus exaltés... (Murmures à gauche) s'offraient à monter sur les barricades pour faire feu contre les soldats français. (Mouvements divers.)

On a lu à cette tribune les fragments d'une lettre dont on m'avait demandé la communication. Je pourrais apporter des citations nombreuses de lettres disant précisément le contraire.

Plusieurs membres. — Apportez-les !

LE CIT. DROUYN DE LHUYS. D'autres témoignages déclaraient qu'il n'y aurait pas de résistance à Rome, que tout le monde y accueillerait les soldats français. (Allons donc ! allons donc !)

Je dis que nous avons produit devant la commission les lettres que la commission nous a demandées, mais que je pourrais apporter ici vingt passages de lettres différentes qui déclarent précisément que les soldats français seront accueillis avec empressement à Rome. (Dénégation.)

De plus, ainsi que je le disais au commencement, il est évident que le général Oudinot, en quittant Civita-Vecchia avec 5,600 hommes, n'allait pas à Rome dans la pensée qu'il y rencontrerait une résis ance vigoureuse. (Aux voix ! aux voix !)

Un membre. — Les ministres mériteraient d'être envoyés à Vincennes. (Agitation)

LE CIT. GREVY. Je demande la parole !

LE CIT. DROUYN DE LHUYS. J'entends une interruption : « Les ministres à Vincennes ! » Que cette interrupiion se produise sous la forme d'une accusation, c'est la forme régulière.

Plusieurs voix. — Cela viendra !

Voix nombreuses. — Aux voix ! aux voix !

LE CIT. GREVY. Je n'ai qu'un seul mot à dire.

Je suis fâché qu'une interruption qui m'est échappée involontairement m'amène à la tribune; mais je n'ai pas compris comment le citoyen ministre des affaires étrangères est venu, à deux reprises différentes, vous assurer avec une pareille insistance que, lorsque le général Oudinot est parti de Civita-Vecchia, il ne croyait pas rencontrer ce résistance, alors qu'il a dans son dossier une lettre dont je vais donner lecture à l'Assemblée, et dans laquelle le général annonçait qu'il partait avec l'intention d'attaquer les Romains.

Voici cette lettre :

« Les hommes qui ont plongé dans l'anarchie les populations romaines ne peuvent se résigner à quitter le pouvoir...

» Le gouvernement romain nous lance une sorte de défi que le devoir et le sentiment militaire me prescrivent de relever sans délai...

» Le matériel n'est pas encore débarqué, et pourtant je n'hésite pas à marcher directement sur Rome avec 5,600 hommes seulement environ. »

Est-ce là le langage d'un homme qui comptait ne rencontrer aucune résistance ? (Très-bien ! — Aux voix ! aux voix !)

LE CIT. PRÉSIDENT donne une nouvelle lecture à l'Assemblée de la résolution qui lui est proposée par la commission.

Je consulte l'Assemblée.

LE CIT. BARAGUEY D'HILLIERS. Je demande la suppression des mots : Plus longtemps.

Au banc de la commission.—Non ! non !— Tout est là !— Nous votons contre la suppression !

(L'amendement est mis aux voix. L'epreuve et la contre-épreuve ont lieu, et le citoyen président, après avoir consulté les secrétaires, déclare que l'amendement est rejeté.— Quelques réclamations s'élèvent à droite.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Baraguey d'Hilliers propose maintenant l'ordre du jour motivé suivant :

« L'Assemblée nationale,

» Convaincue qu'il résulte des instructions données au général en chef de l'armée de la Méditerranée et des explications du gouvernement que la division française ne s'est portée sur Rome que parce qu'elle a cru y être appelée par le vœu des populations..... (Oh ! oh !—Exclamations et rires ironiques.) ... Et qu'il n'est ni honorable ni digne de la France, dans les circonstances actuelles et en présence de l'intervention étrangère, de concentrer ses troupes à Civita-Vecchia, passe à l'ordre du jour. » (Exclamations dans toutes les parties de l'Assemblée.)

LE CIT. ODILON-BARROT, ministre de la justice. Le gouvernement ne pourrait accepter l'amendement présenté par l'honorable général. (Interruption.)

Quel que soit le sentiment qui l'ait inspiré, le gouvernement ne saurait accepter cet amendement et par un motif que j'ai déjà eu l'honneur d'indiquer à cette Assemblée.

La conduite du ministère est soumise au jugement de l'Assemblée et du pays. (Nouvelle interruption.)

On a prétendu que nous n'avions pas suivi la pensée du vote qui était émané de cette Assemblée. On nous a rendus responsables de l'exécution de nos instructions données; on s'est prévalu de ce que nous déclarions couvrir le général auquel ces instructions avaient été transmises. La question est soumise à la conscience et à la loyauté de l'Assemblée ; mais ce qui me préoccupe bien plus que la décision même qui émanera de cette Assemblée, c'est la question bien autrement importante que celle qui peut intéresser les ministres qui sont sur ces bans, c'est la question constitutionnelle. (Rires ironiques.)

La déclaration émanée de cette Assemblée, consignée dans un vote, de la concentration des troupes à Civita-Vecchia, par exemple, est contraire à tel ou tel but proposé à la politique de la France. Que serait-ce autre chose si ce n'est l'immixtion, la confusion de deux responsabilités !... (Vives réclamations à gauche.)

Une voix. — L'Assemblée n'est donc rien.

LE CIT. J. FAVRE. Qu'est-ce qui fait la paix ou la guerre, si ce n'est l'Assemblée !

LE CIT. MINISTRE. Je le répète et je n'entends porter à cette tribune que le motif fondamental pour moi et à mes yeux, pour lequel cet amendement, indépendamment du jugement que l'on peut porter sur ces tendances, sur son esprit, sur le sentiment qui l'a inspiré, doit être repoussé; c'est qu'il engage la responsabilité de l'Assemblée, c'est qu'il l'engage dans un fait spécial, c'est qu'il l'engage dans un détail d'expédition, de campagne, et qu'il n'est pas bien, ni pour la dignité de cette Assemblée, ni pour la responsabilité même du pouvoir d'engager ainsi l'Assemblée et de confondre deux responsabilités qui doivent rester distinctes.

LE CIT. SCHOELCHER. Ce que veut la commission, c'est que la République française n'attaque dans aucun cas la République romaine.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour motivé proposé par le citoyen Baraguay-d'Hilliers.

(Cet ordre du jour, mis aux voix, n'est pas adopté.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Maintenant, le citoyen Bouhier de l'Ecluse propose...

Un membre. — Cela n'est pas appuyé ! (On rit.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Permettez d'abord que je dise ce qu'il propose; c'est un ordre du jour ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, n'ayant sous les yeux aucun document authentique qui puisse la mettre à même de juger les dispesitions prises par le général en chef des troupes françaises en Italie et les motifs qui ont pu le déterminer à agir, passe à l'ordre du jour. »

Le citoyen Bouhier de l'Ecluse monte à la tribune. (Aux voix !)

Plusieurs voix. — L'amendement n'est pas appuyé ! (Bruit.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Bouhier de l'Ecluse a la parole pour développer son amendement. (Aux voix !)

LE CIT. BOUHIER DE L'ÉCLUSE. Il n'y a pas de question préalable. Je conçois l'impatience de quelques membres à vouloir voter dans cette circonstance... (Longue interruption.)

Il est, avant tout, une question de dignité qui doit vous préoccuper tous : c'est de prononcer en connaissance de cause, et, en conséquence, d'attendre les documents nécessaires pour nous mettre à même de le faire. (Assez ! assez !)

La question n'est pas seulement, comme on semble l'avoir cru, celle de savoir dans quel but nos troupes ont été envoyées en Italie... (Aux voix ! aux voix ! — Interruption.)

Voix nombreuses. — La question préalable !

LE CIT. BOUHIER DE L'ÉCLUSE. Quelles ont été les intentions de l'Assemblée ; mais c'est surtout de savoir ce qu'a fait le général Oudinot... (Bruit.) Quels sont les motifs qui l'ont déterminé à agir. Qui peut le savoir exactement ici ? (Aux voix ! anx voix ! — Bruit.)

LE CIT. LUNEAU. Je propose l'ordre du jour pur et simple. Il a la priorité aux termes du réglement.

LE CIT. PRÉSIDENT. J'engage le citoyen Bouhier de l'Ecluse à changer la forme de sa proposition, car il n'est ni dans les habitudes ni dans les convenances parlementaires de proposer un ordre du jour sur une résolution émanant d'une commission.

LE CIT. BOUHIER DE L'ÉCLUSE. Je consens à modifier ma proposition dans la forme, je l'ai fait déjà à votre demande. (Aux voix ! aux voix !)

LE CIT. JULES FAVRE. On ne veut pas vous entendre.

Le citoyen Bouhier de l'Ecluse voyant qu'il ne peut se faire entendre quitte la tribune.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais relire la proposition présentée par la commission :

» L'Assemblée nationale invite le Gouvernement à prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assignée. »

LE CIT. TASCHEREAU. Nous demandons le scrutin de division et le vote à la tribune.

(Un grand nombre de membres de l'extrême gauche se lèvent pour demander le scrutin de division.)

LE CIT. PRÉRIDENT, Vingt membres ayant demandé le scrutin de division, il va y être procédé ; le vote aura lieu à la tribune.

Quelques voix. — L'appel nominal ! (Non ! non !)

(Il est procédé au scrutin de division.)

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants	569
Majorité absolue	285
Billets blancs (pour l'adoption).	328
Billets bleus (contre)	241

L'Assemblée a adopté.

Des cris nombreux de *Vive la République!* accueillent la proclamation du résultat du vote.

La séance est levée à une heure un quart.

SÉANCE DU 8 MAI.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN ARMAND MARRAST.

A deux heures, la séance est ouverte et le procès-verbal lu et adopté. L'Assemblée est fort peu nombreuse et très distraite.

L'Assemblée adopte ensuite un projet de loi d'intérêt local qui intéresse la ville de Rouen.

L'Assemblée adopte ensuite un projet ainsi conçu :

« Art. 1er. Le président de la République est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention postale conclue à Madrid le 1er avril 1849 entre la France et l'Espagne, et dont une copie authentique demeure annexée à la présente loi.

» Art. 2. La taxe des lettres provenant des ports des deux pays par leurs bâtiments respectifs, fixée à 75 centimes en France et à 3 réaux en Espagne par lettre simple, par l'art. 5 de la convention précitée, pourra être portée à 80 centimes en augmentant proportionnellement la taxe primitive suivant la progression établie pour les correspondances de la voie de terre.

On continue la discussion sur le budget de la guerre.

Chap. 5. — Gendarmerie. — Le gouvernement demande 22,068,288 fr.

La commission propose une réduction de 446,288 fr.

La commission demande la suppression du bataillon de gendarmerie mobile et insiste pour que l'on incorpore les gendarmes de ce bataillon dans les légions et dans la garde municipale de Paris. L'adoption de cette mesure donnerait sur l'effectif moyen de l'année une diminution d'environ 10 officiers et 200 gendarmes.

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS combat la proposition de la commission, qui est tout à fait contraire, suivant lui, au vote rendu par l'Assemblée sur l'amendement du général Cavaignac, au début de la discussion du budget de la guerre.

LE CIT. GUÉRIN. Nous ne contestons pas les services de la gendarmerie mobile; mais, dans la pensée même de ses organisateurs, cette création était essentiellement temporaire.

LE CIT. LEBRETON parle dans le même sens que le citoyen Baraguay-d'Hilliers. Il est nécessaire, dit-il, d'avoir aujourd'hui un corps habitué à faire la police et que l'on puisse transporter d'un lieu à un autre au moment où le pays est dans un grand état d'agitation. Si ce corps n'existait pas, il faudrait le créer.

LE CIT. BULLIÈRE. Je ne comprends pas la proposition de la commission ; l'Assemblée a maintenu les cadres.

LE CIT. COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. Vous devez conserver les cadres de la gendarmerie mobile au même titre que ceux de l'escadron des guides : la situation est identique.

Après quelques observations des citoyens Clément Thomas et Bedeau, l'Assemblée rejette la réduction portant sur la gendarmerie mobile.

LE CIT. GLOXIN demande une réduction de 6,000 fr., portant sur le traitement du colonel de gendarmerie en résidence à Strasbourg. Le citoyen Gloxin dit que cet emploi tout-à-fait inutile a été créé en 1841 pour récompenser les services d'un député ministériel. (Rires.)

LE CIT. BULLIÈRE. Mais on a décidé qu'on maintiendrait les cadres.

L'Assemblée rejette la proposition de M. Gloxin. Elle adopte le chapitre 5 avec le chiffre demandé par le gouvernement.

«Chap. 6. Recrutement et réserve, 477,000 fr.—Adopté.»

Chapitre 7. — Justice militaire, 965,187 fr.

La commission propose une réduction de 185,187 fr.

Le chapitre 7 est adopté sans discussion.

LE CIT. MORTIMER TERNAUX demande qu'il soit ajouté au budget de la guerre un chapitre 5 *bis*, pour y inscrire la dépense à laquelle, aux termes d'une loi votée par l'Assemblée, doit s'élever la moitié mise à la charge de l'Etat pour les dépenses de la garde républicaine, le surplus de cette dépense étant à la charge de la ville de Paris.

Cette proposition est adoptée sans discussion.

Chapitre 8. — Solde et entretien des troupes, 163 millions 839,876 fr.

La commission a proposé une réduction de 12 millions 480,482 fr.

LE CIT. GÉNÉRAL BULLIÈRE donne lecture d'un exposé de l'état effectif de l'armée française; elle s'élève en ce moment à 460,116 hommes; savoir :

Armée d'Afrique.	71,000
Corps expéditionnaire. . . .	13,000
Armée des Alpes.	68,000
Division de Paris.	60,000
Autres divisions.	248,116
Total. . . .	460,116

LE CIT. GUÉRIN, rapporteur, insiste pour que, conformément à ce qu'il a promis à la commission, le citoyen ministre de la guerre réduise le plus tôt possible l'effectif de l'armée à 380,000 hommes.

LE CIT. LAMARTINE parle sur la situation de l'Europe; il veut la *paix armée*.

LE CIT. GUICHARD, membre de la commission, appuie vivement la réduction; c'est surtout parce qu'il n'a pas confiance dans le ministère, qu'il ne veut pas lui donner un blanc-seing; l'Europe, dit-il, doit être républicaine ou cosaque : votre politique n'est pas républicaine.

Voix à gauche. — Elle est cosaque !

LE CIT. GUICHARD. Le gouvernement n'a pas besoin d'une armée si considérable pour céder partout aux envahissements des puissances absolutistes.

LE CIT. LAMORICIERE combat la réduction.

LE CIT. GUÉRIN, rapporteur, soutient que l'effectif de 380,000 hommes avait été indiqué comme suffisant par le général Cavaignac lorsqu'il était président du conseil.

LE CIT. CAVAIGNAC déclare que, dans son opinion, la question de principe est toujours la même; mais il fait observer en même temps que les questions d'effectif sont toujours dépendantes des circonstances.

LE CIT. BEDEAU. La question se réduit à ceci : Le résultat des propositions de la commission serait de priver immédiatement l'armée de 75,000 de ses plus anciens soldats. Or, dans un moment où, dans quelques jours, demain peut-être, la question va se poser entre la République et les Cosaques, je croirais manquer à l'honneur et aux intérêts de la France en votant une pareille mesure.

LE CIT. PRÉSIDENT. La commission propose un article additionnel qui n'est pas adopté.

Le chapitre 8 est adopté sans réduction.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture d'une proposition du citoyen Alem-Rousseau, ainsi conçue :

« Article unique — La dissolution de la garde nationale, prévue par l'article 5 de la loi du 22 mars 1831, ne pourra être prononcée que conformément à l'avis du conseil-d'Etat. »

L'Assemblée décide, au scrutin de division et à la majorité de 302 voix contre 279, que la proposition sera renvoyée dans les bureaux.

L'Assemblée, qui paraît vivement préoccupée, vote encore sans discussion quelques chapitres du budget, jusqu'au numéro 19.

La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DIVERSES.

C'est demain 9, à 9 heures du matin, que commence la distribution des cartes aux électeurs, dans toutes les mairies, pour les élections générales des 13 et 14 mai.

— A 9 heures, ce matin, les membres du gouvernement se sont réunis en conseil à l'Elysée national. A une heure de l'après-midi le conseil durait encore.

— On a commencé ce matin dans plusieurs légions de la garde nationale de Paris et de la banlieue à signer une pétition tendant à demander la mise en accusation immédiate de tous les membres du ministère.

— Le citoyen Lagrange a déposé sur le bureau de l'Assemblée deux pétitions des communes de Luzignan, Coulombier et Rouillé (Vienne), portant 407 signatures et demandant le rappel du milliard pour être affecté au remboursement des 45 centimes, à l'abolition des droits réunis, à des encouragements à l'agriculture, à l'industrie, à l'instruction publique et à la fondation d'institutions de prévoyance et d'association.

—M. Flocon a déposé aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée nationale une pétition couverte de nombreuses signatures des citoyens du 8e arrondissement, qui réclament l'intervention de l'Assemblée pour leur faire continuer les secours en nature qui ont été suspendus par les délégués de la ville de Paris.

— Ce n'est pas à la prison de l'Abbaye, c'est au donjon de Vincennes que le sergent-major Boichot a été écroué hier.

Cinq soldats de son régiment (7e léger) ont été emprisonnés à l'Abbaye.

Ce régiment a quitté aujourd'hui le camp de l'esplanade des Invalides; il est envoyé aux magasins militaires de l'île aux Cignes, et ses deux bataillons de guerre doivent partir de Paris demain pour se rendre dans le département de la Meurthe.

— Dimanche, à deux heures, a eu lieu, à la manufacture nationale des Gobelins, sous la présidence de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, la distribution annuelle de médailles et de primes aux artistes et ouvriers de cet établissement et de celui de Beauvais qui se sont le plus distingués dans la fabrication des tapisseries et des tapis.

(*Moniteur.*)

— Le jury des Ardennes a condamné M. de Guer, gérant du *Républicain de Sédan*, à un mois de prison et 1,000 fr d'amende, et M. Chardenal, rédacteur, à six mois de la même peine et à 150 fr. d'amende.

— Le numéro de la *Vraie République* du 6 mai a été saisi aujourd'hui à trois heures. Cette saisie a été motivée par l'insertion de la lettre des sous-officiers du 7e léger, des 3e, 42e, 73e de ligne et du 3e chasseurs qui protestaient contre l'arrestation du sergent Boichot.

Le numéro de lundi a été également saisi à propos d'une lettre d'un soldat du 25e de ligne.

— Le *Républicain démocrate* publie les lignes suivantes, où nous trouvons encore une fois la preuve que notre brave armée est toujours fidèle aux traditions de l'honneur, et qu'elle répudie hautement les ignobles exploits de grand chemin si communs dans l'histoire des royalistes :

« Les soldats du 2e régiment de sapeurs du génie, qui se trouvaient de passage à Moulins, nous invitent à donner de la publicité au sentiment d'indignation qu'ils ont éprouvé mardi. Ils regrettent de n'avoir pas été à même, par leur présence, de faire échouer l'ignoble guet-apens et de faire justice de leurs auteurs. Nons comprenons cette délicatesse du soldat, ce point d'honneur porté chez lui jusqu'à l'extrême, et qui ne pardonne jamais aux lâches qui vendent leur dévouement. »

— Le *Moniteur* a reçu par ministère d'huissier une sommation d'insérer la réponse de M. Napoléon Bonaparte à un article que nous avons relevé il y a quelques jours.

— Voici le mouvement hebdomadaire de la caisse d'épargne de Paris :

Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris, les dimanche 6 et lundi 7, de 2,024 déposants, dont 212 nouveaux, 286,130 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 266 déposants, dont 182 soldés, 28,446 fr. 20.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine, pour un capital de 7,606 fr. 70 c.

Avis. — Les déposants dont les comptes ont été convertis en rentes sont de nouveau invités à retirer leurs livrets de compensation à la caisse centrale, tous les jours de la semaine, les dimanches et les lundis exceptés.

(*Moniteur.*)

— Nous venons de lire avec un intérêt qu'augmentent la recrudescence du choléra et le chiffre de la mortalité, une brochure de MM. Toussaint-Bravard et E. Marquet, intitulée : *Du choléra, de sa véritable et cause de son traitement authelminthique.*

Ces médecins, dont l'un pratique depuis dix années la méthode médicale du savant prisonnier de Doullens, ont développé dans cet opuscule la théorie du grand réformateur sur cette terrible maladie. Ils considèrent, avec Raspail, le choléra comme déterminé par l'invasion d'une cause animée microscopique.

Les preuves logiques qu'ils apportent à l'appui de cette opinion, nous ont paru très sérieuses. Comment expliquer la marche du fléau sans une cause susceptible de se développer et de se reproduire ? Par le transport d'une substance inconnue appelée *miasme*, transport opéré par les courants d'air ? Mais le choléra, s'il suit parfois dans sa propagation la direction des vents, marche souvent en sens inverse,

Et s'il faut de toute nécessité, pour son explication, admettre une cause qui ait puissance de se régénérer et de se multiplier, pourquoi la chercher dans des entités hypothétiques, au lieu de supposer, en raisonnant du connu à l'inconnu, que cette cause est de la nature de celles qui ont cette faculté, de la nature des causes organiques ou animées. Les inductions et les raisonnements se succèdent, pressés et vigoureux, pour cette démonstration, et la recrudescence du choléra depuis les chaleurs est une preuve de plus à l'appui de l'idée de MM. Toussaint-Bravard et Marquet.

La cause logiquement démontrée, le traitement en découle. Tuer la cause animée, l'expulser et combattre les ravages qui sont la conséquence de son action sur l'organisme et plus spécialement la congulation du sang dans ses vaisseaux, circonstance qui domine tous les autres phénomènes de la période algide, la plus terrible de toutes ; telles sont les indications à remplir.

Contre une anomalie aussi cruellement dévastatrice, tous les savants doivent réunir les efforts de l'art, les déductions de la science, les enseignements de l'expérimentation. Nous ne saurions trop louer les auteurs d'avoir entrepris leur part de cette tâche pénible et surtout d'avoir écrit leur consciencieux travail dans un style clair et précis, intelligible à tout le monde.

Le succès du traitement dirigé d'après les principes du grand Raspail dans les cas de fièvre jaune et d'autres épidémies qui ont avec le choléra asiatique des liens de parenté, doit faire espérer beaucoup de celui que les auteurs conseillent et qui a, du reste, été déjà employé avec succès. Nous remarquons d'ailleurs que les moyens qui ont obtenu les meilleurs résultats en Russie et en Angleterre sont des coipes incomplètes de la méthode Raspail

Bourse de Paris du 8 mai.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars. .	88 50	89 40	88 50	89 40	89 25
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 j. du 22 déc. . .	57 15	57 60	57 05	57 60	57 45
Action de la Banque.	2400 »	2405 »	2393 »	2405 »	2400 »
Obligations de la Ville	1107 50	1107 50	1103 75	1105 »	1108 75
4 canaux avec prime.	1065 »	» »	» »	1065 »	1065 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	880 »	» »	» »	880 »	880 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	» »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2900 »	» »	» »	2900 »	3000 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	86 90	Belgique, Emp. 1840..	91 »
Emprunt romain.........	76 1/2	Belgique, Empr. 1842.	91 »
Emprunt d'Haïti.........	210 »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive..............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841...........	» »	Emprunt du Piémont..	» »
Do Dette intérieure.......	24 3/4	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	425 »	425 »	425 »
	Versaille, R. D.	205 »	202 50	205 »
	Versailles, R. G	167 50	170 »	177 50
	Paris à Orléans,	852 50	845 »	855 »
	Paris à Rouen,	572 50	572 50	575 »
	Rouen au Havre,	290 »	290 »	292 50
	Avignon à Marseille,	213 75	213 75	215 »
	Strasbourg à Bâle,	105 »	105 »	105 »
	Du Centre,	360 »	360 »	362 75
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	407 50	407 50	410 »
	Du Nord,	451 25	452 50	453 75
	Paris à Strasbourg,	373 »	373 75	375 »

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.